

# MADAGASCAR

## REVUE DE PRESSE - JUILLET 2017

(du 1<sup>er</sup> au 30 juillet)

### Sommaire

|  |    |
|--|----|
| POLITIQUE.....   | 1  |
| ▶ Conjoncture politique.....   | 1  |
| ▶ La célébration du 15e anniversaire du TIM dispersée par les forces de l'ordre..... | 3  |
| ▶ L'affaire Claudine Razaimamonjy, conseillère spéciale de la présidence.....        | 7  |
| ▶ Diplomatie.....  | 9  |
| DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....  | 9  |
| ▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....                           | 10 |
| ▶ Justice, gouvernance.....  | 12 |
| ▶ Santé, droits des femmes.....  | 16 |
| ▶ Traite.....  | 17 |
| ▶ Droits des enfants, éducation.....   | 17 |
| ▶ Médias, liberté d'expression, communication.....                                   | 18 |
| ÉCONOMIE - SOCIAL.....   | 19 |
| ▶ Bois de rose, exploitations minières, trafics, foncier, environnement.....         | 19 |
| ▶ Coopération, FMI, Banque mondiale.....   | 21 |
| ▶ Conflits sociaux.....  | 21 |
| ▶ Divers.....  | 22 |

### POLITIQUE

#### ▶ Conjoncture politique

**08/07 - La commission consultative de réflexion et de proposition sur l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral a transmis son rapport au chef du gouvernement** à l'issue de deux mois de travaux. Un comité interministériel, présidé par le premier ministre, va prendre le relais. Il sera notamment chargé d'élaborer un avant-projet de texte, avec l'aide de représentants du ministère de la justice, du ministère des finances et du budget et du ministère de la communication. « *Cet avant-projet de texte sera composé de textes complémentaires au code électoral, par exemple, les textes sur la campagne électorale. Mais il sera aussi composé de nouveaux textes comme la loi sur le financement des partis politiques* », a expliqué le vice-président de la CENI, Thierry Rakotonarivo. Dans son rapport, la CENI demande davantage de marge de manœuvre dans l'organisation et la gestion du processus électoral. Parmi les recommandations formulées, figurent au premier rang l'indépendance financière effective de l'institution et le renforcement de la neutralité de l'administration. La CENI devrait pouvoir arrêter le calendrier électoral et décider de la convocation des électeurs. Le premier ministre affirme être favorable aux recommandations qui lui ont été transmises, notamment concernant l'indépendance administrative et financière de la CENI. Il indique cependant que cet objectif sera difficile à atteindre et nécessitera des débats.

La CENI, suite aux ateliers de concertation avec les parties politiques et des entités de la société civile, a proposé à l'exécutif **la réglementation et la limitation des fonds de campagne** des candidats aux futures présidentielles. L'objectif serait notamment de lutter contre le blanchiment d'argent. Un protocole d'accord devrait être signé à cet effet entre la CENI et le Samifin. Selon *Midi*, un autre protocole d'accord serait signé entre la CENI et le Bianco afin de lutter contre la corruption durant la campagne électorale.

**17/07 - La société civile s'interroge sur le devenir du projet de loi sur l'organisation des élections à l'élaboration duquel elle a été associée.** Le texte n'a pas été inscrit à l'ordre du jour de la session qui s'est achevée fin juin. Elle redoute que son adoption intervienne trop tardivement pour que la présidentielle de 2018 soit crédible et transparente ou que ce retard serve de prétexte au report de celle-ci.

**14/07 - « Nous revendiquons l'instauration sans délai d'une nouvelle République dans l'esprit et les principes de la refondation », déclarent des leaders de l'opposition** en marge du forum qu'ils ont organisé. Selon les explications d'Alain Andriamiseza, « l'on connaît toutes les mauvaises pratiques successives durant les régimes qui se sont succédés. C'est pour cela que l'on propose une nouvelle structure qui prône la refondation ». Dans une missive adressée au SG des Nations unies, ils dénoncent la démocratie amputée d'une réelle opposition. « Comment pouvez-vous concevoir une démocratie sans opposition ? » Et, « quand le silence est obtenu par la violence légale et institutionnelle, ce n'est pas l'opposition qui est muselée, c'est la démocratie que l'on tue ». Dans ce même courrier, ils fustigent également « les atteintes aux droits humains, l'abus de pouvoir, la corruption, le détournement des deniers publics et les agressions de la population par sa propre armée ». Et de conclure : « l'opposition à Madagascar veut exister sans violence mais s'imposera par la résistance si cela est nécessaire ».

**14/07 - Selon la représentante résidente des Nations unies, Violette Kakyomya, le « ni...ni » ne s'appliquera pas pour le scrutin présidentiel de 2018.** Une déclaration qui devrait être de nature à rassurer le camp des partisans d'Andry Rajoelina et de Marc Ravalomanana, qui suspectent le pouvoir de préparer des mesures visant à les exclure de la prochaine compétition. Il y a peu, les ambassadeurs des Etats-Unis et de Grande Bretagne se sont prononcés également en faveur « d'élections transparentes, crédibles, équitables et inclusives ». La communauté internationale, qui semble avoir pris conscience du danger de la survenue d'une nouvelle crise, affiche ainsi une position univoque destinée à dissuader le pouvoir de prendre des initiatives susceptibles de faire replonger le pays un nouveau psychodrame politique.

**Éric Rakotomanga, président du parti AKFM, s'insurge contre les déclarations de la représentante résidente du Pnud.** Il affirme qu'« il y a d'ores et déjà un candidat de la communauté internationale que cette dernière veut soutenir » et dénonce une ingérence caractérisée de la communauté internationale dans les affaires intérieures. Eric Rakotomanga émet des doutes quant à la neutralité de la CENI : « Il est prouvé que les commissions électorales qui sont réparties dans toute l'Afrique sont mises sur pied pour justifier les résultats des scrutins manipulés par la communauté internationale pour mettre en place ceux qu'ils veulent voir diriger les pays concernés ».

**15/07 - A l'instar de ses homologues britannique et américain, Véronique Voulard-Aneini, ambassadeure de France, appelle de ses vœux une élection présidentielle transparente et inclusive** qui se déroule « sans atteinte à la stabilité du pays et à l'intégrité des personnes », ajoutant qu'« un Etat de droit, des institutions fortes, de véritables contre-pouvoirs, un climat des affaires serein sont le meilleur moyen d'inscrire Madagascar dans un monde global ». La diplomate justifie ses propos en expliquant que c'est le rôle de la communauté internationale d'aider Madagascar à rester dans le concert des nations. Elle admet en aparté que ce rappel a forcément un lien avec le contexte socio-politique du moment, qui fait suite à la démonstration de force de Marc Ravalomanana et aux déclarations de certains membres de l'opposition qui militent pour une remise à plat des institutions. La communauté internationale se dit préoccupée par la survenue d'un climat pré-électoral tendu qui pourrait compromettre la continuité des investissements internationaux.

**22/07 - Les élections présidentielles de 2018 se présentent sous de mauvais auspices, selon plusieurs observateurs,** parmi lesquels le Groupe des experts nationaux (GEN). Tenir des élections dans les conditions actuelles provoquerait à coup sûr, selon lui, une crise postélectorale. Le GEN propose la tenue d'assises nationales pour instaurer un dialogue entre les acteurs socio-politiques, avec l'appui de la communauté internationale. Même si ces experts n'ont pas directement cité de noms, il est fort probable pour *Tribune* qu'au moins trois candidats potentiels n'accepteraient pas d'être vaincus : Hery Rajaonarimampianina, Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina. Les Nations unies, lors de la présentation de l'état des droits humains de la Grande Ile à Genève les 10 et 11 juillet, n'ont d'ailleurs pas caché leurs inquiétudes par rapport à cette échéance, relève le site.

**15/07 - La date limite de dépôt des candidatures pour devenir membre du Conseil du Fampihavanana Malagasy (CSN/CFM) a été reportée au 21 juillet** en raison de l'afflux de candidatures. Plus de 300 dossiers ont déjà été enregistrés mais certains sont incomplets. Des postulants rencontrent des difficultés pour obtenir un extrait de casier judiciaire et un certificat de nationalité. Les neuf membres du comité de sélection national ont été désignés le 15 mai. Ils disposent de 75 jours pour établir la liste des 22 membres appelés à représenter les régions. *Midi* estime que la neutralité de cette institution n'est pas garantie, le chef de l'Etat ayant la main sur la désignation de 11 de ses membres.

**17/07 - Rumeurs insistantes de démission du ministre des finances et du budget, François Marie Gervais Rakotoarimanana.** A l'origine de ce déferlement de questions, une conférence de presse du ministre, annoncée en catastrophe l'après-midi d'un jour férié, puis annulée au dernier moment sans explication. Le ministre, injoignable, aurait eu l'intention d'annoncer sa démission avant de se rétracter. Apprécié

des bailleurs de fonds pour sa rigueur et son respect de l'orthodoxie financière, il aurait été l'objet de pressions sur certains dossiers. Le ministre a été fréquemment la cible des députés et des syndicalistes, voire de certains proches de la sphère présidentielle. Un accord conclu à son insu durant un détour en Chine d'une partie de la délégation ayant accompagné le chef de l'Etat en France, dernièrement, aurait été le déclencheur de cette intention de démission. Le ministre pourrait également ne plus être directement concerné par le suivi de certains dossiers d'investissements initiés durant la conférence des bailleurs et des investisseurs du mois de décembre.

**17/07 - Démission confirmée du ministre des finances et du budget Gervais Rakotoarimanana<sup>1</sup>.** Lors de la conférence de presse au cours de laquelle il a officialisé l'information, il a regretté un manque de soutien dans sa démarche de « *servir l'intérêt de tous les Malgaches* ». « *Les conditions pour amener des changements ne sont pas remplies* », a-t-il ajouté, évoquant une différence « *de vision et de manière de travailler* ». L'Express rapporte que la résistance du ministre à une demande de soustraire des conteneurs au contrôle douaniers au port de Toamasina lui a valu les foudres de certains hauts responsables. Une information confirmée par des sources concordantes. Pour les observateurs, cette démission sonne comme un sérieux revers pour Hery Rajaonarimampianina, un ami de longue date, qui l'avait fait revenir du Canada en 2015 pour assurer une gestion efficace de ce portefeuille ministériel stratégique. Selon l'analyste Serge Zafimahova, membre du Club développement et éthique (CDE), Gervais Rakotoarimanana « *a la sens de l'orthodoxie budgétaire, alors que le reste des membres du gouvernement ont une gestion approximative des finances publiques* ». Le ministre démissionnaire, qui avait « *acquis la confiance de la communauté internationale* », avait dénoncé la gestion de la Jirama et la compagnie Air Madagascar, a précisé Serge Zafimahova. Hery Rajaonarimampianina, en réponse à une question des journalistes, a affirmé ne pas être au courant de cette démission que l'intéressé avait déposée trois jours auparavant. « *Il n'y a pas de différence de point de vue. Moi qui suis le premier concerné n'est même pas au courant d'une telle information* », a-t-il soutenu. Le ministre semble avoir pris de court le chef de l'exécutif qui espérait encore le faire revenir sur sa décision. Patrick Imam, représentant résident du FMI a tenu à rassurer le gouvernement : cette démission ne devrait pas affecter les relations que Madagascar entretient avec les institutions financières internationales.

« **La démission est chose suffisamment rare dans les instances du pouvoir à Madagascar pour que la décision de Gervais Rakotoarimanana mérite d'être signalée, écrit L'Express.** Chez nous, la règle serait plutôt le « *tsy hiala aho* » (non, je ne partirai jamais). Certains limogeages ont même tourné au psychodrame avec mobilisation plus ou moins spontanée des anciens collaborateurs et intervention musclée des forces de l'ordre pour faire respecter la décision du conseil des ministres ».

**19/07 - Vonintsalama Andriambololona nommée ministre des finances et du budget.** Elle avait occupé le poste de secrétaire générale du ministère de 2009 à 2015 et avait été limogée pour avoir soutenu le DG du Trésor de l'époque, Orlando Robimanana, qui avait dénoncé une transaction douteuse impliquant le parti HVM du président Hery Rajaonarimampianina. Orlando Robimanana avait également été remercié en 2015. A l'époque, l'ambassadeur de France, François Goldblatt, avait publiquement critiqué ce limogeage, ce qui avait irrité Antananarivo et provoqué au final le rappel du diplomate, à la demande des autorités malgaches, rappelle *La Voix de l'Amérique*. Vonintsalama Andriambololona a, à son actif, 40 ans de services au sein des secteurs clé de l'économie que sont les plans, les finances et le budget. C'est une « *Zanaky ny trano* » (enfant de la maison) qui a gravi tous les échelons depuis 1977. Elle dispose par ailleurs d'une bonne connaissance des bailleurs de fonds, dont la Banque mondiale - elle en a été gouverneur suppléant - ou encore du FED, dont elle a été l'ordonnateur national. La ministre a par ailleurs suivi des formations organisées par le FMI à Washington. *Tribune* note que c'est la première femme malgache nommée à ce poste.

## ► La célébration du 15e anniversaire du TIM dispersée par les forces de l'ordre

**03/07 - Le Tim affirme ignorer le retrait de l'autorisation décidée par la préfecture de police d'Antananarivo concernant la manifestation qu'il projetait d'organiser au stade de Mahamasina le 8 juillet** pour célébrer le 15e anniversaire de la formation politique fondée par Marc Ravalomanana. Un rassemblement comprenant un « *culte œcuménique* » et une « *manifestation festive* ». Dans un premier temps, la préfecture de police avait octroyé une autorisation mais elle l'a ensuite retirée en brandissant la nécessité d'assurer le maintien de l'ordre. Une décision « *purement technique et non politique* » est-il précisé. Le préfet de police, le général Ravelonarivo Angelo, évoque l'existence d'un projet de déstabilisation politique, laissant entendre que la menace pourrait provenir de syndicalistes. « *Nous ne reculerons pas quoi qu'il arrive* », promet Felix Randriamandimisoa, président du groupe parlementaire TIM. « *L'ensemble de la manifestation se déroulera à l'intérieur de l'enceinte. Et puis, nous avons prévu toutes les dispositions sécuri-*

<sup>1</sup> Cf. l'article du Monde Afrique – Blog Justmad - <http://p0.storage.canalblog.com/01/85/448497/116716964.pdf>

taires, y compris l'utilisation des portiques et des détecteurs de métaux et d'armes », assure le parlementaire. « Pourquoi le HVM a-t-il pu organiser un rassemblement à Fianarantsoa et à Toliara dans le cadre de ses congrès régionaux ? », s'interrogent les organisateurs qui dénoncent un « deux poids deux mesures ». « Peut-être même qu'il n'a pas demandé d'autorisation mais comme on est au pouvoir, cela va de soi », note Tribune.

**05/07 - Le ton se durcit du côté du TIM après la décision du préfet de police d'annuler l'autorisation de tenir un culte et des événements festifs au stade de Mahamasina.** « Je serai à Mahamasina samedi prochain avec 40 000 personnes », a lancé Marc Ravalomanana. « Il ne faut pas exciter un chat qui dort. Nous ne pouvons pas plaisanter sur nos droits, affirme-t-il. Il n'y aura ni discours politique, ni déclaration politique critique envers le régime, ni de provocations. Vous allez voir à Mahamasina des gens qui chantent, qui font de la zumba et qui se partagent le gâteau du 15<sup>e</sup> anniversaire du TIM. (...) Il n'est plus question ni de reporter la date de 8 juillet, ni de changer l'endroit. Nous sommes déjà engagés. Nos partisans venant des provinces sont déjà en route pour la capitale malgré les intimidations des autorités locales qui menacent également les journalistes qui font la publicité du rendez-vous du 8 juillet ». L'ancien chef de l'Etat a exhorté ses partisans à la vigilance afin de ne pas céder aux provocations. Tribune écrit : « Ce genre de passe d'armes donne une idée de ce que sera l'élection présidentielle en 2018. D'autant qu'il est sûr qu'au moins trois groupes politiques ne vont pas accepter la défaite : le HVM, le TIM et le Mapar ! »

**06/07 - Le stade de Mahamasina investi par les forces de l'ordre qui ont démonté les installations mises en place en vue du « rassemblement festif ».** Elles n'ont présenté aucun mandat officiel pour cette opération, note Midi. L'entrée du stade sera complètement bouclée la veille du meeting. Le préfet de police a réitéré que des mesures de sécurité particulières vont être prises pour empêcher sa tenue. Déterminés à ne pas changer leur plan, les militants du TIM, conduit par l'ancien chef de l'État en personne, avaient peu avant figolé leurs préparatifs, se prêtant même à une répétition de Zumba devant la presse. « Au niveau des forces de défense et de sécurité c'est le branle-bas de combat », écrit L'Express. Leurs craintes ont été renforcées par l'annonce du Mouvement pour la liberté d'expression (MLE), appuyé par des organisations syndicales, de tenir une marche pacifique et silencieuse la veille du meeting, sans demande d'autorisation. Elles craignent que des politiciens malveillants, ayant déjà affirmé leurs intentions depuis quelques temps, ne profitent de ces mouvements pour déclencher une réaction en chaîne déstabilisatrice.

Dans un édit intitulé « Le HVM panique devant un zumba collectif », Tribune écrit : « Le régime HVM veut donc empêcher le TIM d'effectuer une démonstration de force à Mahamasina. Et en créant une jurisprudence sournoise, il empêchera également le Mapar de tenir de tels rassemblements. Mais en même temps, multiplier ce genre de provocations augmente le risque d'aller au clash. Surtout si le but est de laisser au HVM le monopole des manifestations publiques sous forme d'assises régionales, afin de renforcer l'image de sa notoriété factice. Si le HVM ose persister dans ses déclarations sur son prétendu statut de premier parti de Madagascar, alors qu'il laisse démocratiquement le TIM et le Mapar rassembler leurs partisans dans les lieux publics, et qu'il laisse le président Ravalomanana et Monsieur Rajoelina se présenter librement en 2018. (...) Rappelons à toutes fins utiles (...) que c'est la capitale, Antananarivo, qui fait et défait les régimes à coups de crises, lorsque le dirigeant en place a perdu toute légitimité à ses yeux ».

Les forces de l'ordre ont invité la population à ne pas se rendre à Mahamasina pour assister au meeting du TIM afin de prévenir des débordements. L'Emmo/reg annonce qu'il effectuera des « sensibilisations » auprès des fokontany sur les risques encourus.

**06/07 - Le Mouvement pour la liberté d'expression (MLE) confirme la tenue de sa « marche pacifique » la veille du meeting du TIM,** afin de célébrer le 1<sup>er</sup> anniversaire de l'adoption du code de la communication, qu'il juge liberticide. Il affirme que des accords ont été trouvés avec les forces de l'ordre pour le déroulement de cette marche silencieuse depuis le quartier d'Ankorondrano jusqu'à la stèle de la liberté de la presse à Soarano.

**07/07 - Le MLE a décidé de reporter la marche silencieuse qu'il avait prévu d'effectuer.** Le préfet de police a en effet rappelé qu'aucune demande d'autorisation de sa part n'avait été transmise. Les membres du mouvement ont tenu à préciser que ce report n'avait rien à voir avec la manifestation organisée par le parti TIM le lendemain.

**07/07 - 15e anniversaire du TIM : Marc Ravalomanana refuse d'utiliser le Coliseum qui lui a été proposé par le pouvoir en échange du stade de Mahamasina.** Les dirigeants du TIM ont déposé une plainte pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif. L'audience a eu lieu mais les parties affirment ne pas connaître la date du prononcé du verdict. Le débat relatif à l'effet suspensif ou non de la plainte n'a pas été tranché. Faustin Andriambahoaka, président du conseil municipal, solidaire du président du TIM, a lancé un appel à la mise en place d'un comité de vigilance afin de « défendre jour et nuit le patrimoine [municipal] ». Il n'écarte pas, le cas échéant, un appel aux citoyens pour réaliser cette mission, en réponse à l'entrée en force des éléments des forces de l'ordre au stade de Mahamasina.

**Le tribunal administratif a ordonné le sursis à exécution de la décision de la préfecture de police de suspendre l'autorisation du TIM à manifester**, n'étant pas convaincu du bienfondé du risque d'atteinte à la sûreté de l'Etat. De son côté, et trois heures après, le préfet de police a signé un arrêté portant interdiction de manifester dans l'enceinte et aux alentours du stade de Mahamasina et dans tous les districts d'Antananarivo. Le préfet de police a évoqué l'existence de renseignements relatifs à un risque très élevé de trouble et de déstabilisation. Les noms de « *fomentateurs de troubles* » auraient même été révélés. Le TIM, fort de la décision de la justice, campe sur sa position et maintient son rendez-vous au stade de Mahamasina dont l'entrée a été totalement bouclée. Les camps militaires de la capitale sont consignés et des mesures de sécurité particulières ont été prises dans le centre-ville, aux alentours de l'hôtel de ville.

Marc Ravalomanana s'est félicité du sursis à exécution de la décision préfectorale. « *La justice a fait son travail d'une manière impartiale, s'est-il réjoui. La décision du tribunal respecte la légalité. Toute autre initiative en dehors de cela se verse dans le non-respect de la loi* ». Les magistrats administratifs contactés par *L'Express* s'accordent à dire que sur la forme, « *la décision du préfet est régulière* » mais ils précisent que leur décision ne concerne que l'annulation de l'autorisation annoncée quelques jours auparavant.

**08/07 - Le rassemblement du TIM dispersé par la police**<sup>2</sup>. Les manifestations prévues pour le 15<sup>e</sup> anniversaire du TIM ont débuté officiellement à l'hôtel Carlton où le président-fondateur du parti, Marc Ravalomanana, a tenu son discours en présence d'« *invités de marque* ». Les dirigeants du parti ainsi que leurs partisans devaient ensuite se retrouver au stade municipal de Mahamasina mais les forces de l'ordre les attendaient de pied ferme. Après un défilé de 40 minutes dans le centre de la capitale, suivi par plusieurs milliers de personnes criant « *Mahamasina Izaio dia Izaio* », une dizaine de pick-up de l'état-major mixte opérationnel, quatre camions de police et près d'une centaine de militaires ont alors fait barrage aux manifestants qui tentaient de continuer leur marche vers l'avenue du 13-Mai, haut lieu de toutes les contestations depuis l'indépendance. Tous les commerçants de la zone ont rapidement fermé boutique et les forces de l'ordre ont fait usage de lacrymogènes pour contenir la foule en haut de l'avenue, à bonne distance de l'hôtel de ville. Le calme est revenu en milieu d'après-midi sans que l'on ait à déplorer d'affrontements ou de dégradations mais la tension restait palpable entre les manifestants et les forces de l'ordre.

En présence de dirigeants d'autres partis, des cadres actuels et anciens de son parti, ainsi que de ses élus, l'ancien président a fait part de sa détermination à ne pas reculer face à l'adversité, mais aussi de sa volonté de respecter la loi. « *Ce n'est pas parce que nous avons été interdits une fois que nous allons nous arrêter* », a-t-il déclaré dans son discours au Carlton. « *Nous ne reculerons pas* », a-t-il martelé, précisant toutefois que « *nous devons respecter la loi* ». « *Si nous n'avons pas Mahamasina aujourd'hui, nous l'aurons demain* », a-t-il encore poursuivi. De l'avis de plusieurs observateurs, Madagascar pourrait à nouveau entrer dans une période d'instabilité. Le pays n'avait pas connu de manifestation d'une telle ampleur depuis 2012 et la période de transition.

**10/07 - Pour RFI, Marc Ravalomanana a réussi son grand retour dans la capitale. Son coup de communication savamment orchestré sonne comme un début de campagne.** Le TIM a fait savoir qu'il prévoit de démultiplier ses manifestations dans toutes les régions, officiellement pour célébrer les 15 ans du parti. Pour *Midi*, l'interdiction de la manifestation est « *une maladresse qu'il sera difficile de faire oublier* ». Pour *Tribune*, « *le TIM et Marc Ravalomanana doivent remercier chaleureusement le préfet de police de la capitale. Ce dernier a fait une publicité sans précédent pour Marc Ravalomanana et le TIM. Résultat, au lieu d'être à Mahamasina dans l'enceinte du stade entre eux à l'abri des regards, ils se sont déversés dans les rues de la capitale pour démontrer qu'ils sont nombreux* ».

**Marc Ravalomanana a adressé un courrier aux chancelleries étrangères ainsi qu'aux organisations régionales et internationales qui coopèrent avec la Grande île.** Il indique avoir une rencontre de programmée avec l'ambassadrice de France. Dans un communiqué, l'ambassade des Etats-Unis déclare qu'elle « *respecte le droit de rassemblement pacifique ainsi que le besoin de droit et d'ordre. A la lumière des récents événements, elle appelle toutes les parties à s'abstenir de toute action de provocation ou de violence* ».

**Une plainte sera déposée contre l'Etat et la préfecture de police qui, selon l'ancien président, ont bafoué une décision de justice.** La commune d'Antananarivo, rappelant que le stade de Mahamasina est sa propriété, va déposer une plainte « *pour violation de propriété* ». Au motif de raccompagner le président national du TIM jusqu'à son domicile, ses partisans ont tenu une marche improvisée, jusqu'à Faravohitra pour certains, tandis que d'autres se sont arrêtés en cours de route. Une marche illégale, car non autorisée, a déclaré le général Andrianjaka, commandant de la circonscription de gendarmerie.

**Les sonorisations de Rossy, célèbre artiste rasta, ont été réduites en cendres la veille de la manifestation interdite.** Sa semi-remorque était stationnée à l'extérieur du palais de la culture de Mahamasina lors-

<sup>2</sup> Cf. Reportage TV Plus - <https://www.youtube.com/watch?v=whFD-IYW9gs&app=desktop> (11'04)

que le feu s'est déclaré. Son origine reste indéterminée. Paul Bert Rahasimanana dit Rossy a pourtant la certitude qu'il s'agit d'un incendie criminel. Les dégâts s'élèveraient à plusieurs milliards Ar. Interrogé sur un lien possible entre l'incendie et la célébration de l'anniversaire du TIM, Rossy a éludé la question. L'artiste, élu député sous les couleurs du Mapar d'Andry Rajoelina, a vécu en exil durant toute la période Ravalomanana. En 2015 il a été l'un des plus virulents meneurs de la fronde parlementaire contre Hery Rajaonarimampianina.

**11/07 - La commune d'Antananarivo a engagé des poursuites contre ceux qui ont participé de près ou de loin à l'assaut contre le stade de Mahamasina**, géré et administré par la municipalité. Une plainte a été déposée auprès du tribunal correctionnel. Il est reproché aux forces de l'ordre, sur réquisition du préfet de police, d'être entrées de force dans le stade, d'avoir détruit des matériels installés en vue de la manifestation et d'avoir empêché les employés de la commune de rejoindre leur poste. Marc Ravalomanana demande le limogeage du préfet de police.

**Le premier ministre, Olivier Mahafaly, annonce une riposte de l'État.** En réponse à la manifestation qualifiée d'« *illégal* », il affirme que « *l'État compte prendre les mesures en conséquence* », sans en préciser la nature. Ses propos rejoignent ceux qu'a tenu le général Andrianjaka, commandant de la circonscription de gendarmerie, qui a déclaré que « *cette manifestation illégale ne sera pas sans conséquence* ». À l'issue de la journée de manifestation, des bruits ont couru d'une possible arrestation de Marc Ravalomanana. Certains ont fait la comparaison avec le cas du sénateur Lylison René de Roland, condamné par défaut à un an d'emprisonnement pour avoir lancé un appel à la tenue d'une ville morte. Durant une conférence de presse à son domicile, l'ancien chef d'État a répondu à cette hypothèse en lançant : « *Qu'ils viennent, je n'ai rien à me reprocher* ». Pour le député pro-régime Milavonjy Philobert, « *l'ancien président Marc Ravalomanana souhaite provoquer un nouveau bain de sang pour revenir au pouvoir* ». Selon ses dires, « *Olivier Mahafaly Solonandrasana et Charles Andriamizeza ont failli à leur mission. Ils sont responsables de la situation de trouble actuelle. Le président Hery Rajaonarimampianina devrait limoger ces responsables qui ternissent l'image du régime* ».

**12/07 - La Gazette titre « Amnésie quand tu nous tiens ».** « *Beaucoup ont oublié ou feignent d'oublier que le "coup" dont a été victime Ravalomanana - interdiction d'une manifestation - est le même que celui qu'il a fait subir à d'autres du temps où il était au pouvoir ; c'est exactement le même "coup" que Rajoelina avait fait subir à ceux qui se sont opposés à lui et à son mode de gouvernance du temps où il était au pouvoir. Aujourd'hui c'est le mode de gouvernance hérité des différents tenants du pouvoir que Rajaonarimampianina a repris. L'actuel président agit exactement comme l'avait fait Rajoelina, comme l'avait fait Ravalomanana. Aujourd'hui, c'est la classique interdiction de tenir une manifestation, interdiction vieille comme le monde à Madagascar, interdiction classique du fait des dirigeants successifs qui reprend. Ce qui est par contre étrange, c'est non pas seulement l'amnésie des anciens bourreaux devenus victimes aujourd'hui, mais c'est aussi l'amnésie des actuels dirigeants. Autant les victimes aujourd'hui peuvent avoir oublié la manière dont ils empêchaient toute tenue de manifestation qui avait à sa tête des personnes qui n'étaient pas à la solde du pouvoir, Ravalomanana a peut-être oublié l'arrogance dont il faisait preuve et son incapacité à laisser d'autres voix discordantes s'exprimer. (...) Les actuels tenants du pouvoir ne devraient absolument pas tomber dans l'amnésie et ignorer comment ce genre d'attitude, cette volonté affichée d'interdire toutes manifestations et voix discordantes, se termine* ».

**13/07 - Des mesures strictes annoncées par le conseil de gouvernement contre les responsables « d'actes de déstabilisation ».** Le premier ministre a donné des consignes strictes aux membres du gouvernement et notamment aux départements en charge de la sécurité, tout en niant de viser une entité ou une personnalité particulière. Il ne s'agirait que de mesures de portée générale destinées à préserver l'ordre public et la sûreté de l'État. Tous ceux qui, par leurs actes ou leurs propos, tendent à mettre en péril ces deux notions seront convoqués pour s'expliquer. Le cas échéant, ce sera à la justice de trancher.

**Pour L'Express, la portée de ces consignes pourrait entamer les libertés garanties par la Constitution.** L'appréciation de la situation de risque de trouble à l'ordre public relève de la seule administration, fait-on remarquer. C'est ainsi que la célébration du 15<sup>e</sup> anniversaire du TIM a été interdite par le préfet de police sur la foi de « *renseignements* ». « *En période normale, la liberté est la règle et la limitation, l'exception* », s'accordent à considérer les juristes. La situation d'exception, telle qu'expliquée par la Loi fondamentale, permet la limitation stricte des libertés. Nous n'en sommes pourtant pas encore là, ajoutent-ils. Selon la Constitution, la situation d'exception est proclamée par le président de la République.

**14/07 - Marc Ravalomanana : « Je n'ai pas peur d'être arrêté ».** En marge d'une rencontre avec les députés et les sénateurs TIM ainsi qu'avec les trésoriers et les secrétaires des fokontany de la capitale, le conseiller spécial de la maire d'Antananarivo a réitéré qu'il n'a rien fait d'illégal dans le cadre de la célébration du 15<sup>e</sup> anniversaire de son parti. « *Je n'ai pas peur d'être arrêté pour la simple raison que je n'ai commis*

*aucune infraction. Ma conscience est tranquille.*», a-t-il martelé. Le président national du TIM a annoncé qu'une nouvelle demande de rassemblement sera déposée auprès de la préfecture de police.

**20/07 - Le Conseil d'État confirme le verdict du tribunal administratif.** Le non-lieu prononcé est une confirmation automatique de cette décision. L'appel interjeté par la préfecture de police auprès du Conseil d'État pour contester le sursis à exécution prononcé par le tribunal administratif est, dit-il, sans objet, du fait que la date du 8 juillet est passée. En marge de l'audience du 7 juillet, un des juges administratifs a expliqué que la décision avait été prise sur la base du principe qu'en période normale la liberté est la règle et la restriction l'exception. L'administration aurait dû fournir la preuve que la menace à l'ordre public était avérée et réelle. Pour sa défense devant le Conseil d'État le pouvoir a fait état d'informations recueillies par les renseignements généraux selon lesquels des entités comme le Mouvement pour la liberté d'expression (MLE) et le SMM avaient prévu de déclencher un mouvement populaire à l'occasion de cette célébration. Dans une réaction à la décision du Conseil d'État, le préfet de police soutient cependant que le non-lieu signifie que la Cour n'a pas statué sur l'affaire : elle ne confirme ni infirme le bien-fondé de la décision du tribunal administratif parce qu'il n'y a plus lieu de juger, les faits étant passés.

**22/07 - Le TIM formule une nouvelle demande d'autorisation pour tenir son rassemblement « culturel et festif » au stade de Mahamasina le 29 juillet.** Il mise sur les décisions judiciaires qui, juge-t-il, lui ont été favorables, pour convaincre le préfet de police, le général Angelo Ravelonarivo. Ce dernier déclare : « *Ils ont fait la demande. Maintenant, je ne peux pas prendre une décision unilatérale. Il faut d'abord, que l'on en parle au sein de l'OMC [Organe mixte de conception qui rassemble l'autorité administrative, judiciaire et les responsables des forces de l'ordre]* »

**28/07 - La demande d'autorisation du TIM de célébrer son 15e anniversaire au stade de Mahamasina de nouveau refusée.** Une décision « *collégiale* » prise par l'Organe mixte de conception d'Antananarivo, affirme le préfet de police. Le parti affirme se conformer à cette décision. « *Nous estimons que la décision du préfet ressort d'un abus de pouvoir manifeste mais dans un souci d'apaisement et dans un souci de profond respect de la loi, nous nous y conformons* », soutient le parti. Le TIM rappelle que lors du premier appel au rassemblement, le 8 juillet, il n'y a eu aucun débordement et que le cortège qui s'est formé en ville n'avait que pour objet de raccompagner Marc Ravalomanana à son domicile après le refus opposé à l'accès au stade de Mahamasina. La commune d'Antananarivo, dirigée par l'épouse de l'ancien président, propriétaire du stade, avait accordé son autorisation.

## ► **L'affaire Claudine Razaimamonjy, conseillère spéciale de la présidence<sup>3</sup>**

**01/07 - Christine Razanamahaso, membre du Mapar et ancienne ministre de la justice de la Transition, félicite le directeur général du Bianco et l'encourage fortement à poursuivre ses efforts** dans le traitement de l'affaire Claudine Razaimamonjy. Selon la députée, la conseillère serait le maillon faible de l'affaire car le réseau auquel elle appartient serait composé de hauts responsables de la Banque centrale, du Trésor et de ministères auxquels elle prête de l'argent. Une bonne partie de cette vaste corruption porte en effet sur les fameuses « *subventions exceptionnelles* » octroyées par le ministre de l'intérieur. Ces subventions exceptionnelles ne font que transiter sur les comptes des communes censées bénéficiaires, avant d'être transférées sur des comptes bancaires privées de Claudine Razaimamonjy ou de ses proches, écrit *Tribune*. Christine Razanamahaso, qui préside le groupement Mapar à l'Assemblée nationale, réclame une enquête parlementaire.

**01/07 - « Je laisse la justice faire son travail », déclare le chef de l'État, questionné par les journalistes de TV5 Monde et France 24** à l'occasion de son séjour à Paris, invité à l'Élysée par Emmanuel Macron. La journaliste de *TV5 Monde* a notamment souligné que la femme d'affaires est réputée être l'une de ses proches mais aussi l'un des membres fondateurs du parti présidentiel HVM. En réponse, Hery Rajaonarimampianina a soutenu : « *Tout le monde peut dire être proche d'un président de la République. Mais le fait d'être proche ou loin du président ne dédouane personne* ». Pour étayer ses réponses, le chef de l'État a indiqué que plusieurs autres dossiers sont en cours d'instruction au Bianco et qu'il convient de ne pas se focaliser sur la seule affaire Razaimamonjy.

**03/07 - Le site Sobika publie le contenu d'un entretien téléphonique musclé de décembre 2016 entre Claudine Razaimamonjy et un enquêteur du Bianco<sup>4</sup>,** à l'époque où la patronne de l'hôtel « A&C » avait

<sup>3</sup> Cf. l'article du monde du 02/07/15 - <http://p8.storage.canalblog.com/81/30/448497/116539497.pdf>

<sup>4</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=miz-qXUJOQE&feature=youtu.be>

ignoré deux convocations du Bianco. L'enquêteur avait enregistré la communication avec son téléphone portable. Pendant près de 6 minutes, la conseillère crie, menace et insulte son interlocuteur. Ce dernier tente de la convoquer à une audition pour répondre d'actes de détournements de fonds. Claudine Razaimamonjy refuse en mentionnant à de nombreuses reprises sa proximité avec le président de la République. Plusieurs fois, la milliardaire insiste sur le fait qu'il faut attendre que « Hery » ne soit plus à la tête de l'Etat pour pouvoir la convoquer ou l'interroger. « *Je suis à lavoloha [palais présidentiel], venez ici si vous osez* » défie-t-elle, ajoutant : « *demandez audience à Hery si vous voulez me rencontrer. C'est nous qui sommes au pouvoir maintenant* ». « *Vous êtes à la solde des opposants* » accuse-t-elle encore. Le Bianco a confirmé l'authenticité de cet enregistrement qui avait été transmis au tribunal en décembre et avait servi à justifier la raison pour laquelle l'audition de l'intéressée n'avait pas eu lieu à ce moment. Le DG du Bianco ajoute que « *lorsque la personne affiche une mauvaise foi face aux convocations, les convocations par téléphone sont systématiquement enregistrées. Il s'agit d'une précaution s'il s'avère nécessaire de prouver que tous les moyens ont été utilisés afin de convoquer la personne* ». Une enquête est en cours pour savoir qui est à l'origine de la fuite. Pour certains, le secret de l'instruction n'a pas été respecté dans la mesure où l'affaire est encore en cours à la Chaîne pénale anti-corruption. Le directeur de Bianco déclare : « *nous sommes à peu près sûr, nous disposons des preuves qui peuvent affirmer, que la fuite ne vient pas de chez nous* ». Il a toutefois lancé un appel à l'endroit des journalistes afin qu'ils dénoncent l'auteur de la fuite si celui-ci est un agent de ses services. « *Pour que nous puissions prendre des sanctions car il n'y a pas de place pour ce genre de comportement au sein du Bianco* », soutient-il. « *Pareil acte nuit à la lutte contre la corruption et à notre travail* », ajoute-t-il. *Tribune* s'inquiète des propos tenus par le DG du Bianco, qui incite les journalistes à dévoiler leurs sources concernant la divulgation de cet enregistrement. Le site précise qu'une telle obligation est contraire à la déontologie de la profession et n'existe que pour les questions de haute trahison et de défense nationale.

**05/07 - Fanirisoa Ernaivo, présidente du SMM sur France 24 : « Que le pouvoir exécutif nous écoute ! ».** Les magistrats veulent notamment rencontrer le ministre de la justice, « *pour que nous puissions lui dire ce que nous voulons exactement. (...) Ce dialogue, nous voulons bien l'entamer. Qu'il ne l'annonce pas juste dans les journaux* ». Le SMM attend une réponse au courrier qu'il a adressé fin juin aux autorités, dont le garde des sceaux, demandant l'arrêt de l'instrumentalisation de la justice et la concrétisation du respect de son indépendance. À l'issue de son assemblée générale extraordinaire, le syndicat a lancé un ultimatum de dix jours pour la concrétisation de ses revendications, brandissant dans le cas contraire la menace d'une grève.

**06/07 - Me Madera Tsihoara, avocate de Claudine Razaimamonjy, accuse le Bianco d'être impliqué dans la divulgation de l'enregistrement sonore de sa cliente.** Elle affirme que cette divulgation constitue une violation de correspondance, passible de poursuites en application de la loi sur la cybercriminalité.

**14/07 - Selon Midi, l'enquête concernant l'évacuation sanitaire de Claudine Razaimamonjy à Maurice est activement menée par le Bianco.** Un départ en catimini, que le SMM considère comme une « *évasion organisée* ». Plusieurs personnes auraient déjà été auditionnées, parmi lesquelles des ministres, des responsables de l'hôpital HJRA et de la police de l'air et des frontières.

**21/07 - Le directeur du ministère de l'intérieur, en charge de l'attribution des subventions exceptionnelles aux communes et de l'attribution des marchés publics, déféré devant la Chaîne pénale.** Ce déferrement concernerait notamment le dossier de la commune d'Ambohimahamasina. La subvention exceptionnelle accordée à cette commune de la Haute Matsiatra, à hauteur de 396 millions Ar, aurait fait l'objet de malversations financières. Un rapport d'agents de l'Inspection générale de l'État, en octobre 2015, avait attiré l'attention sur cette affaire. L'enquête ouverte par le Bianco, suite à des doléances, a ensuite happé la conseillère du chef de l'Etat, Claudine Razaimamonjy. Le directeur devra également s'expliquer devant le Bianco sur d'autres affaires de détournement de subventions aux communes. Dans l'intention de défendre le maire d'Ambohimahamasina, le sénateur de Fianarantsoa, Riana Andriamandavy VII, avait révélé que treize autres communes sont concernées par l'enquête du Bianco, avec implication supposée de la femme d'affaires. Parmi lesquelles, la commune d'Antsohihy. Des responsables de sociétés écrans, qui seraient des prête-noms de la conseillère, devraient également être déférés. La décision de remettre en liberté le directeur du concours financier après son audition « *nous a laissés stupéfaits* », déclare la présidente du SMM.

**25/07 - Le Bianco a procédé à l'arrestation de trois personnes impliquées dans l'affaire des subventions accordées à la commune d'Ambohimahamasina** et qui étaient en fuite. Elles ont été déférées au parquet de la chaîne pénale anti-corruption. L'une d'entre elles, le maire de la commune d'Ialanandro (région Haute Matsiatra), a été placée sous mandat de dépôt puis remis en liberté provisoire ainsi que les deux autres prévenus. Claudine Razaimamonjy aurait été aperçue au siège de la chaîne pénale anti-corruption où

elle a subi son enquête au fond. Elle a rejoint la prison pour femmes de Manjakandriana après son interrogatoire. Sa demande de liberté provisoire aurait de nouveau été refusée.

## ► Diplomatie

**01/07 - A l'occasion de la célébration de l'« Independence day » l'ambassadeur des Etats-Unis a plaidé pour des élections « libres, transparentes et ouvertes à tous ».** « Laissez à la population le dernier mot. C'est à la population qu'incombe la responsabilité des résultats des élections », a-t-il lancé. Pour appuyer ses propos, Robert Yamate a pris l'exemple de la dernière élection présidentielle américaine : « Pour la première fois, une personne n'ayant aucune expérience dans la conduite des affaires publiques, dans le commandement militaire, a été élue ». L'Express écrit : « Dans un contexte de préparatifs électoraux où la crainte d'un nouveau 'ni...ni' taraude certains camps politiques, les mots choisis par l'ambassadeur pourraient avoir eu une résonance particulière aux oreilles de quelques personnalités présentes dans l'assistance », parmi lesquels Marc Ravalomanana et son épouse Lalao, Augustin Andriamanano, vice-président du groupe des partisans d'Andry Rajoelina, le Mapar, et plusieurs chefs d'institutions.

**01/07 - Selon La L.O.I, l'ambassade des USA fait pression sur le pouvoir** L'ambassadeur Robert Yamate se montre très actif pour renforcer l'influence américaine dans la Grande Ile. Il exerce une forte pression sur le gouvernement du président Hery Rajaonarimampianina afin que ce dernier accentue ses efforts de lutte contre la corruption. L'ambassadeur aurait même été jusqu'à menacer le chef de l'Etat de mettre plusieurs collaborateurs de la présidence sur liste noire et donc de geler leurs avoirs et limiter leurs déplacements.

**06/07 - Le professeur Alain Tehindrazanarivelo, ministre de la santé sous la Transition, nommé ambassadeur en Ethiopie,** représentant de Madagascar auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique. Il s'agit de la première nomination d'ambassadeur depuis le début du quinquennat de Hery Rajaonarimampianina.

**21/07 - Iles Eparses : le « Vovonana Mampiray » dirigé par l'ancienne juge internationale, Arlette Ramaroson, s'adresse au président Emmanuel Macron pour réclamer l'ouverture des pourparlers.** « Nous voudrions (...) que vous entamiez le processus de négociations en vue de la remise officielle de ces îles entre les mains du peuple malgache et nous souhaitons de tout cœur que cela se fasse dans la paix, l'amitié, la fraternité et le 'Fihavanana' si cher au peuple malgasy », écrit-elle notamment.

## DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

**03/07 - Dans son dernier ouvrage « Insurgez-vous »<sup>5</sup>, le père Pedro se dresse contre la pauvreté à Madagascar.** Sans ambages, le prêtre fustige « le désintéret et l'hypocrisie » envers les plus vulnérables. Si les politiciens sont particulièrement ciblés, les institutions religieuses et les bailleurs sont aussi vivement pointés du doigt. « Je crie insurgez-vous. Insurgez-vous d'abord avec le cœur, pas avec les armes, parce qu'il faut changer les mentalités. Celle des gouvernants, mais aussi, du peuple car, on s'habitue à la pauvreté vous savez », a-t-il déclaré sur France 24. « Cette misère s'est installée à cause de la corruption mais aussi d'un manque de vision de ceux qui ont dirigé le pays depuis l'indépendance », affirme-t-il. L'indifférence reprochée à la classe politique s'adresse aussi à la communauté internationale. L'auteur dit « non à l'abîme Nord-Sud ». L'Afrique et Madagascar sont les oubliés des grandes réunions internationales des puissants. Les projets d'aides prennent trop de temps à être concrétisés alors que des vies humaines sont en jeu. Le prêtre n'épargne pas non plus les institutions religieuses. « La dimension institutionnelle l'a emporté sur le message de l'évangile », regrette-il.

**10/07 - Le Comité des droits de l'homme (CDH) des Nations unies, réuni à Genève pour sa 120e session, a examiné l'engagement de Madagascar au Pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP) (4<sup>e</sup> rapport périodique).** La délégation malgache, conduite par le ministre de la justice, Charles Andriamizeza, a été invité à donner une courte présentation de la situation des droits de l'homme dans la Grande île. Le comité a ensuite posé des questions portant notamment sur l'affaire Antsakabary, le maintien en détention de l'écologiste Clovis Razafimalala, l'égalité des genres, les droits coutumiers discriminatoires et la torture.

**10/07 - Dans un communiqué<sup>6</sup>, Amnesty international déclare : « il faut stopper l'engrenage des violations des droits humains ».** « Il faut que les autorités malgaches prennent sans tarder des mesures en vue

<sup>5</sup> <https://www.editionsdurocher.fr/livre/fiche/insurgez-vous-9782268091747>

<sup>6</sup> <http://p0.storage.canalblog.com/04/31/448497/116617044.pdf>

de stopper l'engrenage des violations des droits humains, notamment en diligentant de toute urgence des enquêtes sur les allégations selon lesquelles les forces de sécurité auraient incendié des villages et procédé à des exécutions extrajudiciaires, a déclaré Amnesty International lundi 10 juillet 2017, alors que le Comité des droits de l'homme des Nations unies s'apprête à examiner la situation du pays. À Madagascar, la situation en matière de droits humains est en train de se dégrader fortement car, de toute évidence, l'état de droit n'est pas respecté, a déclaré Deprose Muchena, directeur du programme Afrique australe à Amnesty International. L'absence de poursuites est la porte ouverte aux violations commises par la police, notamment les exécutions extrajudiciaires, et à l'emprisonnement de défenseurs des droits humains ». Sur le site d'Amnesty international, Deprose Muchena affirme que « l'examen du CDH (...) offre aux autorités malgaches l'occasion de faire le bilan de tous les problèmes relatifs aux droits humains qui se posent dans le pays, et de s'efforcer d'y remédier ».

## ► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

**04/07 - Les actes de banditisme ont repris sur les routes nationales 4, 7, 34 et 35. Les coopératives de transport lancent un cri d'alarme.** Trois bandits sont tombés nez à nez avec la gendarmerie et ont été tués lors d'une embuscade violente survenue sur la RN 4 dans le district de Maevatanana. Le chauffeur a pu contourner le piège tendu et a immédiatement alerté les forces de l'ordre. « L'un des bandits a ouvert le feu en premier avant que les gendarmes ne répliquent par des tirs en rafale mortels », indiquent-elles. Un peu plus loin, deux fuyards sont tombés sous les balles de la gendarmerie. Trois bandits sont toujours recherchés.

**12/07 - Les coupeurs de route sévissent de nouveau sur la RN 13 reliant Ihosy à Betroka.** Les dahalo ont pris d'assaut un bus qui transportait des passagers et des revendeurs de bovins, tuant l'un d'entre eux par balle avant de le dépouiller. L'un des blessés est décédé après son transfert à l'hôpital. Depuis 2016, neuf cas de braquage de taxis-brousse ont été recensés sur cet axe, faisant quatre morts. Les dahalo profitent du très mauvais état de la route pour passer à l'acte. Les forces de l'ordre recommandent aux conducteurs de circuler en convoi mais certains refusent les départs groupés.

**19/07 - Nouvelle attaque de taxis-brousse sur la RN 7. Des passagers blessés et dépouillés.** Trois véhicules ont été pris pour cible par les coupeurs de route. Un convoi de 25 véhicules avait pourtant été organisé, sous escorte de gendarmes mais ces derniers auraient pris la fuite à la rencontre du barrage installé sur la chaussée. Une version contestée par le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute Matsiatra, qui met en cause l'indiscipline des conducteurs. Les taxis-brousse reliant la capitale au sud du pays se sont mis en grève durant une journée pour exiger un renforcement de la sécurité sur les grands axes routiers et une réelle protection de la part des forces de l'ordre.

**21/07 - Une attaque de taxi-brousse a été enregistrée sur la RN 25 reliant Antananarivo à Manakara.** Les dahalo ont pris les objets de valeurs des passagers. Aucune perte humaine n'est à déplorer.

**21/07 - Un gendarme a été tué d'une rafale de kalachnikov tirée par dix bandits à Malamamaina, district d'Ambositra.** Le taxi-brousse qu'il escortait avec un collègue a été pris d'assaut par des malfrats munis de fusils de chasse et de kalachnikovs. Les deux gendarmes ont immédiatement fait des tirs de couverture lorsqu'une rafale a été tirée sur eux. Blessé, l'un des deux gendarmes est décédé au cours de son transfert au centre de santé. Les passagers sont sortis indemnes de l'attaque. Le cadavre d'un assaillant a été découvert au cours des recherches menées par les forces de l'ordre. Blessé, il aurait été abandonné dans leur fuite par ses complices. La région d'Amoron'i Mania subit un regain d'insécurité, note *L'Express*. Les attaques de taxis-brousse se généralisent. Trois gendarmes ont été blessés en quelques jours.

**24/07 - Trois entités coopéreront pour assurer la sécurité des passagers sur les routes nationales.** La gendarmerie, l'Agence de transport terrestre (ATT) et les opérateurs de transport se sont réunis en urgence pour rechercher des solutions face à la prolifération des attaques des véhicules sur les grands axes routiers. Les stratégies adoptées n'ont pas été dévoilées. L'identité de ces voleurs reste incertaine. « Ce sont souvent des gens qui vivent dans les villages alentour. Cela peut aussi être des dahalo reconvertis en coupeurs de route », explique une source au sein de la gendarmerie. Des échanges de renseignements entre forces de l'ordre et sociétés de transports seront mis en place car, selon la gendarmerie, les « rabatteurs de taxis-brousse » sont parfois de mèche avec les bandits. Depuis janvier, 18 présumés braqueurs ont été arrêtés, 4 ont été tués.

---

Communication intégrale adressée par Amnesty international au Comité des droits de l'homme :

<http://p1.storage.canalblog.com/11/52/448497/116641960.pdf>

<http://www.madagate.org/madagascar-informations-politiques/a-la-une/6394-madagascar-et-comite-droits-de-lhomme-la-note-damnesty-international-pour-la-120e-session-a-geneve.html>

**18/07 - Une recrudescence d'attaques à main armée est enregistrée dans les cités universitaires d'Antananarivo** pour des vols d'ordinateurs et de téléphones portables. Les responsables de l'université annoncent le recrutement d'agents de sécurité et la construction d'enceintes sécurisées.

**05/07 - Morafenobe - Trois hommes, dont deux mineurs, ont été tués par balle dans une expédition menée par un commando de vingt dahalo armés.** Un vol de bœufs est à l'origine de ce triple meurtre. Le lieu de refuge des malfaiteurs a été localisé et des renforts ont été dépêchés. Une opération de bouclage de la région de Melaky a été lancée.

**18/07 - Des affrontements violents entre plusieurs bandes de dahalo et forces de l'ordre ont secoué Betroka.** Le bilan fait état de deux morts, dont un chef fokontany. La série d'accrochages est survenue après un vol de cent têtes de bovidés. Les militaires dépêchés sur place ont fait usage de fusils lance-grenades.

**21/07 - Dix dahalo armés ont exécuté un individu lors d'une embuscade** à Madirovalo, dans le district de Marovoay. Un propriétaire de zébu a été pris en otage. Les groupements de gendarmerie ont été mobilisés pour effectuer un ratissage.

**21/07 - Beroroha - Pour chacun de leurs comparses abattus par les gendarmes, un escadron de dahalo abat un villageois.** C'est par cette méthode qu'un escadron de 40 malfaiteurs prend à contre-pied l'offensive de la gendarmerie. Ainsi, *L'Express* relate que deux des six villageois pris en otage ont été froidement fusillés par les malfaiteurs lorsque deux de leurs comparses sont tombés sous les balles des gendarmes. Les dahalo sont parvenus à s'enfuir avec les cinq otages épargnés et 25 têtes de bovidés. « *Les dahalo ont menacé d'exécuter les otages si on essaie de les poursuivre* », indique le commandant de brigade. La compagnie militaire d'Ankazoabo-Sud a été appelée en renfort pour prendre les fuyards en étai. Les affrontements qui ont précédé cette prise d'otage ont fait plusieurs morts parmi les dahalo. Un membre du fokonolona a péri.

Les derniers otages ont été libérés. La traque des dahalo se poursuit à distance. La bande de malfaiteurs s'est renforcée en cours de route et se dirigerait vers les districts de Mandabe et de Manja.

**22/07 - Une dizaine de dahalo armés ont tenté de prendre d'assaut la brigade de gendarmerie d'Ambatofinandrahana.** Les malfrats ont tiré trois coups de feu sur le camp provoquant la riposte immédiate des gendarmes et de policiers venus en renfort. Ils sont parvenus à s'enfuir. Les habitants et les forces de l'ordre se sont lancés à leur poursuite. Aucune victime n'est à déplorer. Cet assaut fait suite à des affrontements meurtriers qui se produisent dans le district avec des dahalo depuis le mois d'avril. Armés de kalachnikovs tout neufs, les bandits, sous les ordres du chef dahalo Razily, ont systématiquement le dessus. Les compagnies de gendarmerie de la région Amoron'i Mania ont reçu des consignes pour renforcer la sécurité de leur caserne.

**26/07 - Des dahalo ont attaqué la brigade de gendarmerie d'Akondromena** (district de Morafenobe, région Melaky). Des kalachnikovs ont été emportées, dont celle du commandant de compagnie. Deux dahalo seraient tombés sous les balles des gendarmes. Les autres ont pu s'enfuir avec des centaines de bovidés et les armes dérobées.

**25/07 - Les dahalo s'emparent d'un troupeau durant l'enterrement de leurs victimes.** Après avoir exécuté le maire d'une commune proche de Miandrivazo, son épouse et un bouvier, 70 dahalo munis de fusils de chasse et d'armes de guerre se sont emparés d'une centaine de bovidés appartenant aux défunts au moment où les familles célébraient leurs funérailles. Sept maisons ont été incendiées. Un violent accrochage s'en est suivi lorsque le fokontany et la gendarmerie se sont lancés à la poursuite des malfaiteurs.

**A Amboasary Atsimo, 4 000 dahalo repentis se sont vu remettre d'importants moyens de travail par des chefs d'entreprises du district.** Ils ont été dotés d'uniformes et en cas d'attaque ou de poursuites de dahalo, des armes saisies pourront être mises à leur disposition afin de les associer à la sécurisation de la zone. Le district, précédemment classé « *zone rouge* », aurait retrouvé le calme après ces redditions de masse.

**24/07 - Pour répliquer à l'insécurité dans le Sud de l'île, un bataillon interarmes sera mis en place à Ihosy dès le mois de septembre.** Composé d'éléments commandos, il renforcera l'Unité spéciale anti-dahalo (USAD) de Betroka. A l'instar de ce dernier, le bataillon d'Ihosy devrait aussi être parmi les mieux équipés des forces armées. Il devrait être chargé d'opérations de grande envergure contre les dahalo dans les régions Ihorombe, Atsimo Andrefana, Atsimo Antsinana, Anosy et Haute Matsiatra. « *Des éléments commandos composeront ce bataillon. Il sera notamment doté d'un hélicoptère pour traquer les dahalo* »,

déclare le général Randriamahavalisoa, secrétaire d'État à la gendarmerie, qui ajoute que l'hélicoptère devrait pouvoir transporter jusqu'à une quinzaine de personnes, car l'objectif n'est pas de tuer les malfaiteurs, mais de les appréhender et les remettre à la justice. L'armée de l'air, pour l'heure, ne dispose pas de pareil aéronef mais le ministre de la défense a soutenu que Madagascar pouvait tout à fait s'équiper de matériels modernes « *en faisant un certain effort* ». Une source militaire confirme que l'achat d'hélicoptères est à l'ordre du jour.

**04/07 - Vindictes populaires à Antsiranana - La foule lynche un aliéné meurtrier.** Un malade mental aurait tenté de violer une jeune femme à son domicile. Après l'avoir tué, il a mis le feu à son logement et aux habitations proches. Son fils a péri dans l'incendie. « *Une soixantaine d'individus se sont rués sur l'aliéné. Ils l'ont appréhendé, l'ont ligoté et lui ont coupé la main droite avant de le lyncher. Il a été tabassé à mort avec du bois rond* », expliquent les forces de l'ordre. Six gendarmes ont été dépêchés sur les lieux pour maîtriser la foule et constater les dégâts. Le commandant de compagnie s'est rendu sur place pour tenter une réconciliation entre les protagonistes. Aucune arrestation n'aurait été opérée.

**20/07 - Vindictes populaires dans un faubourg de la capitale.** Capturé par les riverains après une attaque à main armée ayant fait deux blessés, un membre du gang de sept individus a été lynché à mort. Les autres, pris en chasse par le fokolonona, sont parvenus à s'enfuir.

**21/07 - Vindictes populaires consécutives à une attaque de dahalo sur la commune de Malaimbandy.** Des poursuites ont été engagées par le fokolonona qui est parvenu à capturer vivants 11 malfaiteurs dont ils ont sectionné les mains avant de les exécuter. Celles-ci ont ensuite été présentées à la gendarmerie de Miandrivazo qui a ouvert une enquête.

**05/07 - Le secteur privé lance un nouveau cri de détresse face à la recrudescence de l'insécurité.** 28 groupements d'entreprises ont uni leur voix pour demander à l'Etat de prendre des mesures concrètes pour la sécurisation des personnes et des biens. Ils estiment que l'impunité nourrit l'insécurité et la corruption. Les commanditaires d'actes de kidnapping n'ont jamais été interpellés et les enquêtes déclenchées n'aboutissent pas. Le secteur privé s'inquiète que les raptés aient « *quelque peu ébranlé la confiance en une sortie de crise et en une relance économique rapide suscitée par les résultats encourageants de la Conférence des bailleurs et des investisseurs de Paris de décembre 2016* ».

**09/07 - Ampefy-Itasy : le maire tué par balle par une bande de six individus** qui se seraient emparés de plusieurs millions Ar. La victime, élue sous les couleurs du TIM, détenait une boutique de marchandises générales et de boissons dans cette ville touristique. Le maire d'Ampefy est le troisième maire assassiné en l'espace d'un mois après celui d'Ambalakinondry, district d'Ambohimahasoana, et celui de Bemokotra, district de Maevatanana. Les soutiens de Marc Ravalomanana évoquent des assassinats ciblés de personnalités politiques de l'opposition (TIM en particulier) qui auraient refusé de trahir leur camp pour basculer dans « *l'autre* » en vue des futures élections.

**15/07 - Véronique Voulard-Aneini, ambassadeuse de France, annonce que le gouvernement malgache a nommé une « magistrate référente » pour les affaires de kidnapping de ressortissants étrangers,** qui frappent notamment les indo-pakistanaïses de nationalité française. La diplomate a remercié le gouvernement pour cette initiative, ajoutant « *Des suspects ont été arrêtés. Il faut maintenant remonter aux commanditaires et faire cesser l'impunité* ».

## ► Justice, gouvernance

**06/07 - L'enquête relative au dossier Antsakabary a repris le 30 juin après plusieurs semaines de suspension. Une quarantaine de policiers ont été interrogés.** Certains ont été interrogés à Antsohihy, d'autres ont fait l'objet d'une enquête à Mahajanga. Nombreux sont ceux qui réclament des éclaircissements sur cette affaire qui a causé la mort d'une personne et réduit 430 cases en cendres.

**13/07 - Cinq prévenus concernés par le meurtre de deux policiers à Antsakabary ont passé l'enquête au fond mais les délestages ont abrégé les auditions.** Seul l'un d'entre eux a pu être entendu. Les cinq hommes sont incarcérés à la maison centrale d'Antsohihy depuis près de 4 mois. Les interrogatoires devraient reprendre d'ici quelques jours. Près de 350 villageois, hommes et femmes, avaient été interpellés lors d'une rafle menée par un peloton de policiers dans plusieurs fokontany de la commune d'Antsakabary. 31 avaient été présentés devant le juge d'instruction, dont les présumés meurtriers, les prétendus commanditaires et des témoins. 26 prévenus ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire. C'est après le meurtre des deux policiers que 45 membres des forces de l'ordre en provenance de Mahajanga, Mampikony, Port Bergé, Analalava et Antsohihy, ont débarqué à Antsakabary pour mener leur expédition punitive. Des actes

vivement condamnés par les défenseurs des droits de l'homme et restés jusqu'ici impunis. Le rapport d'enquête de la gendarmerie et de la brigade criminelle n'a toujours pas été rendu public.

**15/07 - Le dossier Antsakabary sort des tiroirs du comité mixte d'enquête quatre mois et demi après l'audition des parties civiles.** Le peloton des 42 policiers ayant participé à l'expédition punitive ont été entendus. Les interrogatoires, menés par des gendarmes et des policiers du comité mixte, se sont tenus à Mahajanga et Antsohihy. Le tribunal de Mandritsara a été dessaisi au profit de celui d'Antananarivo. Le ministre de la sécurité publique admet que la procédure a pris du retard mais affirme que le dossier ne sera pas enterré et que tout corporatisme sera banni.

**22/07 - Affaire Antsakabary : une plainte a été déposée** annonce la présidente du « *Vovonana Mampiray* », Arlette Ramaroson, ancienne juge internationale, qui dénonce l'inertie des autorités judiciaires sur ce dossier. « *Le ministre de la justice devrait, une fois que les cas de torture se présentaient, saisir le ministère public pour que ce dernier puisse diligenter une enquête* », a-t-elle lancé. De surcroît, « *les personnes responsables du meurtre des deux policiers à Antsakabary ont seules été enquêtées. Les 42 éléments de la police dépêchés dans cette localité et qui ont été à l'origine des incendies criminels n'ont pas été inquiétés jusqu'à ce que l'opinion publique tire la sonnette d'alarme* », poursuit-elle. Par ailleurs, Arlette Ramaroson dénonce le fait que l'enquête ait été conduite par une commission mixte composée de gendarmes et de policiers. « *Nous ne sommes pas hostiles à cette commission mixte, mais étant donné que des éléments de la police ont leur part de responsabilité dans cette affaire, on est tenté de croire que la commission mixte est à la fois juge et partie* », note-t-elle encore.

**09/07 - Le SMM compte poursuivre son mouvement de grève<sup>7</sup>.** Après deux jours de protestation début juin, le syndicat affirme ne pas avoir reçu de réponse satisfaisante et continue de dénoncer les ingérences du pouvoir dans certaines affaires, la non-application de plusieurs décisions de justice et même des menaces à leur encontre. La reprise de la grève est annoncée. Dans une brève déclaration, la présidente du syndicat, Fanirisoa Ernaivo, indique ne pas être à la recherche d'un poste ministériel et ne pas vouloir intégrer le gouvernement actuel.

**11/07 - Mettant à exécution sa menace, le SMM lance un mot d'ordre de grève d'une semaine<sup>8</sup>.** Après avoir observé une grève de deux jours, les 8 et 9 juin, le syndicat avait lancé au pouvoir un ultimatum de dix jours, resté sans suite. Selon le vice-président du syndicat, Tiaray Fanahimanana, le SMM attend du pouvoir « *quelles sont les mesures à prendre pour éviter les manipulations de la justice et des magistrats, les interventions ainsi que l'instrumentalisation de la justice* ». « *Nous voulons une garantie pour tout cela* », a-t-il soutenu avant d'ajouter que « *le pouvoir n'a encore rien proposé jusqu'ici* ». De son côté, le secrétaire général du ministère réaffirme que son département est prêt à communiquer. « *Dans les cas de problèmes comme celui-ci, nous sommes ouverts aux échanges et à la discussion pour chercher les solutions. Des dialogues déjà ont eu lieu* ». Il soutient qu'un « *rapprochement et des échanges* » auront lieu pour rechercher des solutions. Dans un communiqué, les magistrats déclarent qu'ils militent pour le respect de l'État de droit et l'effectivité d'une justice qui a pour vocation d'être « *le refuge des faibles, le lieu de recherche de la vérité et le rempart de la cité* ». Le SMM a organisé des sit-in devant les 42 tribunaux du pays.

**15/07 - Rencontre entre les membres du SMM et Olivier Solonandrasana Mahafaly.** Le vice-président du syndicat, Clément Jaona, a déclaré à l'issue de cet entretien : « *Le premier ministre a pris acte de nos revendications. Il s'est engagé à exiger de tous les ministères qu'ils respectent l'indépendance de la justice* ». Une commission tripartite composée du ministère de la justice, des représentants du SMM et de la primature sera mise sur pied pour étudier la faisabilité des revendications des magistrats. Elle disposera d'une semaine pour présenter les résultats de ses travaux. Le premier ministre a demandé à ses interlocuteurs « *de cesser les polémiques et les provocations à travers les médias* ». A l'issue de la grève de 7 jours décrétée par le syndicat, une assemblée générale se prononcera sur les suites à donner au mouvement.

**21/07 - La commission tripartite composée des représentants du SMM, de la Primature et du ministère de la justice travaille d'arrache-pied.** De l'issue de ses travaux dépend la position que le SMM adoptera en assemblée générale, à la fin du mois. Si les mesures adoptées ne leur donnent pas satisfaction, les magistrats ont prévenu qu'une grève illimitée pourrait être décrétée.

<sup>7</sup> Cf. interview de Fanirisoa Ernaivo, présidente du syndicat des magistrats de Madagascar, de passage à Paris : <http://www.rfi.fr/emission/20170709-madagascar-syndicat-magistrats-justice-equitable>

<sup>8</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p4.storage.canalblog.com/47/51/448497/116636142.pdf>

**25/07 - Le militant écologiste Clovis Razafimalala, coordinateur de la coalition Lampogno, condamné à 5 ans de prison avec sursis** par la cour criminelle de Toamasina<sup>9</sup>. Parmi les huit coaccusés, poursuivis pour rébellion incendie de dossiers et destruction de biens publics, dont le siège du district, trois, absents au procès, ont été condamnés à trois ans de prison ferme. L'un des co-accusés, président de la section TIM de Maroantsetra, a été acquitté au bénéfice du doute. Le district de Maroantsetra a demandé 60 millions Ar de dommages et intérêts, revus à 50 millions par la cour. Ils seront à la charge des accusés. A l'annonce du verdict, c'est le soulagement pour Clovis Razafimalala, après plus de 10 mois de détention provisoire. « *Soulagées oui, mais loin d'être satisfaites* », déclarent les associations écologistes, notamment l'Alliance Voahary Gasy et la Coalition nationale de plaidoyer environnemental qui étaient aux côtés du militant lors du procès. Amnesty International avait demandé la libération immédiate et sans conditions de ce militant écologiste détenu pour des raisons politiques. Clovis Razafimalala a soutenu une nouvelle fois qu'il n'avait pas pris part à la rébellion, affirmant que des témoins pouvaient attester sa version des faits. Curieusement, ceux-ci n'ont pas été appelés à la barre, note *L'Express*, qui conclut : « *depuis le début de l'affaire, la thèse selon laquelle Clovis Razafimalala serait victime d'un règlement de compte visant à paralyser la coalition Lampogno dans ses actions [de dénonciation des trafics de bois de rose], a délié les langues. Lors des plaidoiries, la défense n'a pas manqué de dénoncer une procédure expéditive où des étapes ont été brûlées et les investigations négligées* ».

**27/07 – Condamnation de Clovis Razafimalala - La société civile dénonce une injustice et décide de faire appel du jugement**<sup>10</sup>. Amnesty International et l'EIA ont adressé un courrier au ministre de la justice pour lui demander de « *retirer toutes les charges contre le militant écologiste* », révèle l'AVG. L'avocat qui avait été engagé par la société civile pour la défense de Clovis Razafimalala aura en charge de faire appel de la décision. L'AVG réfute toute motivation politique dans la décision de la société civile de prendre la défense de l'écologiste. « *Les défenseurs de l'environnement se sentent réellement menacés* », souligne Ndranto Razakarimanana, PCA de l'AVG. Une épée de Damoclès continue de peser sur Clovis Razafimalala, condamné avec sursis. Il affirme que lui et ses collègues ont reçu des menaces de mort et que l'on a essayé de brûler sa maison.

**26/07 - Me Maria Raharinarivonirina, présidente de l'ACAT Madagascar, lance un projet de lutte contre les détentions préventives abusives.** Le phénomène « *impacte les conditions de détention des prévenus* » et, notamment, empêche l'administration pénitentiaire d'assurer leurs besoins alimentaires. Pour son projet d'une durée de 36 mois, l'ACAT, avec l'appui de la FIACAT et de l'AFD, va organiser des visites régulières de détenus à la prison d'Antanimora qui comptait au 30 juin 1 649 prévenus pour 3 297 détenus, pour une capacité théorique de 1 700. Les cas de détention hors délais et injustifiés seront identifiés et les dossiers transmis à des avocats référents. Le projet se définit comme « *un accompagnement des autorités malgaches pour mettre en œuvre les recommandations des organisations régionales et internationales sur les droits des détenus* » selon Me Haja Raherimiarantsoa coordonnateur national. Il repose sur une collaboration étroite entre l'administration judiciaire, l'administration pénitentiaire et la société civile. Devant aboutir à la production d'un guide sur lesdits droits, il devrait également permettre une meilleure sensibilisation de la population sur le sujet.

**26/07 - La HCC déclare conforme à la Constitution la loi modifiant et complétant les dispositions du code de procédure pénale, relative à la défense des parties, l'enquête préliminaire et la détention préventive** au cours de la poursuite et de l'instruction. Cette loi prévoit entre autres que la convocation du mis en cause contienne son objet. Son avocat peut intervenir dès le début de l'enquête préliminaire.

**01/07 - Le Bianco constate des défaillances dans l'application de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.** Présentant aux députés son rapport annuel 2016, Jean-Louis Andriamifidy, directeur général, a exposé les avancées, les défaillances ainsi que les perspectives de la lutte contre ce fléau. L'adoption en 2016 de la loi anti-corruption et de la loi sur les pôles anti-corruption élargit les compétences de l'organisme. « *Désormais, il est possible de poursuivre des délits perpétrés il y a plusieurs années car le délai de prescription de trois ans n'est plus compté à partir des actes commis, mais à partir de la saisine du Bianco* », explique-t-il. La loi lui permet également d'appliquer la technique d'enquête « *livraison surveillée* » qui l'habilite à collaborer avec les dénonciateurs et à arrêter les responsables en flagrant délit de corruption. Malgré ces réformes, Madagascar a perdu 22 places dans le classement mondial IPC 2016 de Transparency International. En 2016, des polémiques ont vu le jour sur l'octroi des marchés publics durant les préparatifs du Sommet de la Francophonie. Seuls 38 % des travaux effectués ont été soumis aux appels d'offre ou

<sup>9</sup> Pour un historique complet de l'affaire, cf. l'article de Mongabay du 26/06/17 - <https://fr.mongabay.com/2017/06/militant-ecologiste-detenu-proces-a-madagascar/>  
<http://p8.storage.canalblog.com/89/86/448497/116783963.pdf>

<sup>10</sup> Cf. le communiqué d'Amnesty International du 28/07/17 - <http://p8.storage.canalblog.com/87/06/448497/116832548.pdf>

de manifestation d'intérêt. L'enrichissement de l'arsenal juridique n'a pas été suivi de l'application effective des textes. Faute de décret d'application, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption patine. La synergie qui aurait pu être forte entre le Bianco et la Chaîne pénale anti-corruption n'a pu faire ses preuves. À cela s'ajoute l'insuffisance des ressources humaines et financières. 2,3 milliards Ar manqueraient au Bianco pour mener à bien la stratégie nationale de la lutte contre la corruption, indique son président, Jean-Louis Andriamifidy. Un député du Mapar a demandé que les réseaux de corruption identifiés à partir de l'affaire Claudine Razaimamonjy soient démantelés, indique *Midi*. Un autre élu est intervenu pour demander que l'on s'attaque également aux autres prédateurs de deniers publics pour que le Bianco ne soit pas taxé de partialité. Répondant à ces interpellations, Jean-Louis Andriamifidy a expliqué que le Bianco ne peut se saisir d'office. Il mène ses investigations suite à des plaintes déposées à son siège ou auprès de ses démembrés en province.

**07/07 - Une table ronde a été organisée entre le Bianco, le gouvernement et les partenaires techniques et financiers (PFT), avec l'appui du Pnud.** Pour Jean-Louis Andriamifidy, DG du Bianco, de gros efforts restent à accomplir dans la lutte contre la corruption. À l'ordre du jour de la rencontre : l'augmentation des moyens à disposition de l'organe ainsi que l'appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC). Le Bianco s'est attaché à reconquérir la pleine confiance des PTF, qui déplorent le manque d'efficacité de la lutte engagée. Les PFT se préoccupent également de l'indépendance du Bianco vis-à-vis du pouvoir et des courants politiques, de celle de la justice et de la synergie entre le Bianco, les autres organes de contrôle et les tribunaux. Le premier ministre a pris l'engagement de revoir à la hausse le budget des organes de contrôle et de lutte contre la corruption mais l'objectif que celui-ci représente 0,3 % du budget de l'État reste encore hors d'atteinte. Pour l'année 2017, un gap de 2 milliards Ar reste à combler afin de financer tous les projets planifiés.

**05/07 - Hold-up à Sabotsy Namehana - Un adjudant, un inspecteur de police et deux sergents chefs placés en détention préventive à Antanimora.** Un militaire est parvenu à s'enfuir lors de son placement en garde à vue. L'un des deux sergents chefs, toujours en fonction, est le fournisseur d'armes de cette association de malfaiteurs.

**20/07 - Pour la Commission nationale des marchés publics, la transparence est encore loin d'être acquise, explique Rindra Rabarinirinarison, présidente de cette Commission.** *Pour les années 2014-2015, déclare-t-elle, on est à peu près aux environs de 53 % de non-conformité dans les procédures. Par exemple, il y a des ministères qui ne publient pas les avis d'appels d'offres. Ça, c'est grave puisque ça ferme complètement la transparence en matière de marchés publics. Il y en a aussi qui attribuent des marchés à des personnes qui n'ont même pas encore concouru dans le processus d'appel d'offres ».*

**28/07 - Le maire Mapar de Toamasina, Elysée Ratsiraka, frère cadet de Didier Ratsiraka, ancien ministre de la Transition, a été auditionné pendant quatre heures par la police.** Il est inculpé notamment de détournement de deniers publics et de cession illégale de terrains, propriété de la commune. Ce sont les conseillers municipaux qui ont déposé une plainte auprès du parquet de Toamasina et du Bianco. Ont également été auditionnés le directeur technique et le directeur du budget. Les relations entre le maire et son conseil municipal ont toujours été tendues. Elysée Ratsiraka avait été suspendu au mois d'avril par un vote de 12 des 14 conseillers municipaux.

**27/07 - Les désastres provoqués dans le Sud par l'insécurité et la corruption dénoncés par Emile Thomas Razafindremaka, président de l'association GTZ** implantée dans les quatre régions du Grand Sud. Dans un communiqué partagé avec le réseau Rohy, il fait part du bilan de sa tournée dans les antennes locales de son association qui regroupe plus de 3 000 membres. Sont frontalement pointés du doigt les agissements de la justice, des forces de l'ordre, des fonctionnaires, des élus locaux, des parlementaires, des dépositaires des pactes villageois (Dina) et même des syndicalistes, de certaines organisations de la société civile, d'autorités religieuses et d'investisseurs. « *Tous sont impliqués et personne n'ose dénoncer quoi que ce soit* », déclare l'association. Complicités, copinages et corporatismes ont pignon sur rue et sont généralisés. La population subit le racket des autorités dans tous les actes de sa vie quotidienne. Est tout particulièrement dénoncée l'application abusive des Dina, aux mains des autorités ou d'hommes politiques et qui tournent souvent à la vindicte populaire.

**Fonction publique : 75 % des fonctionnaires échappent aux concours administratifs et sont recrutés par la voie de « l'intégration ».** Selon le secrétaire général du ministère de la fonction publique qui a révélé ces chiffres, à Madagascar, nombre de postes de fonctionnaires reviennent aux proches, aux membres de la famille ou encore aux connaissances des dirigeants. « *Le népotisme, le copinage et les pots-de-vin font partie des pratiques quotidiennes et ne sont pas des faits nouveaux* », confirme *Midi*. Pas étonnant dans ces conditions que ceux qui parviennent à occuper des postes à responsabilité dans la haute fonction publique n'aient pas les compétences requises, ne maîtrisent pas l'éthique et la déontologie et ne se préoccupent

guère de faire prévaloir l'intérêt général. Le ministère de la fonction publique entend remédier à ces dérives en engageant une importante réforme administrative. Par ailleurs, les textes régissant les concours administratifs seront révisés et le logiciel de gestion mis à jour « afin de garantir la méritocratie, la transparence et le sécurisation des concours », affirme le secrétaire général du ministère. Le Pnud apporte son financement à ces travaux.

## ► Santé, droits des femmes

**03/07 - Indice de niveau de la faim.** Le rapport publié par l'organe technique de l'Union africaine, le Nepad (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), indique que Madagascar se trouve avec la Sierra Leone, la Zambie, le Tchad et la République centrafricaine dans la catégorie des pays avec un niveau de faim alarmant.

**14/07 - Le CCOC dénonce le très faible budget alloué à la santé publique,** alors que les autorités malgaches ont ratifié la déclaration d'Abuja qui dispose que chaque État doit allouer 15 % de son budget à ce secteur. Pour Hony Radert, secrétaire générale du Collectif, l'État soutient que le social est sa priorité mais il ne tient pas parole. Le budget consacré au social diminue depuis 2014 et se place en 2017 au 6<sup>e</sup> rang, ce qui impacte lourdement la santé publique. 120 enfants meurent chaque jour faute de soins. La plupart se trouvent dans des régions reculées. Dix femmes meurent chaque jour pour des causes liées à la grossesse, à défaut d'établissements de santé de proximité. Il y a des dépenses qui ne répondent pas à des besoins urgents ou qui devront être révisées à la baisse pour que les besoins prioritaires soient pris en compte. Le CCOC critique également la trop faible déconcentration des budgets au niveau des régions et l'opacité qui entoure l'utilisation des fonds alloués par les bailleurs de fonds, dont le montant excède le montant des crédits budgétaires mais ne sont pas intégrés à ce même budget. « À Madagascar, se soigner et vaincre sa maladie, aussi insignifiante soit-elle, est un combat de titan pour le patient et sa famille. Les frais d'hôpitaux, les médicaments et les soins coûtent tellement cher que certains sont contraints de mettre leurs biens en vente pour pouvoir les payer. Le manque de politique nationale de la santé publique et l'inexistence d'un bon système de santé en sont la cause », écrit Madagate<sup>11</sup>.

**24/07 - Selon le président de l'Ordre des médecins, les faux médecins pullulent dans toutes les régions.** « On se demande comment ils peuvent se procurer des médicaments. On les a dénoncés aux autorités locales mais ils continuent à exercer. Nous craignons que les autorités les laissent faire », explique-t-il. Le manque de personnel et d'infrastructures de santé dans les zones enclavées pourrait contribuer à accentuer la prolifération de cet exercice illégal de la médecine, qui met les patients en grand danger. Médecins et paramédicaux refusent trop souvent les affectations qui leur sont proposées dans ces zones où règne parfois l'insécurité.

**29/07 - Madagascar de plus en plus touché par les hépatites B et C.** Selon le ministère de la santé, « la prévalence de l'hépatite B est estimée en moyenne à 23 % pour la population générale » Un chiffre qui ne cesse d'augmenter, notamment en zone rurale. Le taux de mortalité entre 2012 et 2016 s'établit à 22,86 %. Les hépatites figurent dans la liste des 4 maladies cibles prioritaires de l'OMS, avec la Tuberculose, le VIH/Sida et le paludisme. Le ministère a décidé de lancer une campagne de vaccination. Durant la campagne les 3 injections seront proposées au tarif réduit de 40 000 Ar.

**18/07 - L'Unfpa a remis au ministère de la sécurité publique des matériels d'une valeur de 34 millions Ar afin de faciliter la collecte et le traitement des données sur les cas de violences basées sur le genre (Vbg)** traitées au niveau des unités opérationnelles de la police nationale. En seront notamment bénéficiaires les services de protection des mineurs. Le projet « appui à la réforme du secteur de la sécurité à Madagascar » (Arssam) comporte notamment un volet de lutte contre les Vbg qui a pour objectif de renforcer la confiance de la population vis-à-vis des forces de défense et de sécurité et de permettre une meilleure prise en compte des cas de Vbg.

**20/07 - La commission de référence pour les formations en médecine a décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'ouverture d'offres de formation en sciences de la santé dans les établissements privés,** ainsi que la réception des dossiers de demande d'habilitation pour ce type de formation. 79 instituts privés offrent actuellement ce type de formation. 26 dossiers sont en cours d'étude. Nombre d'instituts délivrent des diplômes qui ne possèdent aucune valeur sur le marché du travail.

<sup>11</sup> <http://www.madagate.org/editorial/articles/6399-madagascar-sante-publique-un-truc-de-malade.html>  
<http://www.madagate.org/editorial/articles/6400-madagascar-sante-publique-payer-ou-succomber.html>  
<http://www.madagate.org/editorial/interview/6401-madagascar-sante-publique-les-depenses-et-les-attentes-ne-coincident-pas.html>

## ► Traite

**01/07 - Une femme, à la tête d'un important réseau de traite spécialisé dans l'envoi de travailleuses au Koweït, a été arrêtée.** Sa traque a duré plus d'un an. Lors de l'enquête, la prévenue a indiqué qu'une somme de 1,6 million Ar était exigée de chaque candidate à l'exil. Celles-ci étaient hébergées, le temps d'accomplir toutes les formalités. La police a pu l'arrêter lors de la visite médicale de trois de ses recrues. La prévenue est une récidiviste qui avait déjà été condamnée pour ce même motif à une peine de prison avec sursis.

## ► Droits des enfants, éducation

**21/07 - Le BIT souligne que plus de 3 millions d'enfants mineurs sont employés dans plusieurs secteurs,** principalement dans la cueillette de la vanille, les travaux domestiques, la prostitution ou dans les carrières comme casseurs de pierre. Trois grands axes ont été priorisés par l'Organisation : lutte contre le travail des enfants dans la cueillette de la vanille, amplification du réseau de lutte contre l'exploitation sexuelle en collaboration avec les offices régionaux du tourisme et lutte contre les travaux domestiques réalisés par des enfants.

**01/07 - Afin de sécuriser le statut des enfants adoptés, une nouvelle loi a été votée par le Sénat.** Elle prévoit que l'âge des enfants soit relevé de moins de 12 ans à moins de 15 ans. L'âge limite des adoptants est, au minimum, de 30 ans et, au maximum, de 55 ans. Les adoptants et l'enfant doivent bénéficier d'un accompagnement par un travailleur social qui établit un rapport de suivi à l'attention du juge. Les étrangers qui veulent adopter des enfants doivent résider à Madagascar durant cinq mois pour l'adoption plénière. Quant à l'adoption simple, les adoptants doivent avoir plus de 21 ans et les enfants moins de 18 ans. L'adoption intrafamiliale peut aussi se pratiquer et sera sécurisée. Le projet de réforme a été préparé par l'Autorité centrale de l'adoption malagasy (ACAM), au vu des constats effectués depuis la dernière loi sur l'adoption, remontant à 2005. « *Avec l'adoption définitive de cette loi, nous franchissons une étape importante en matière de protection de l'enfant. Désormais, on doit rechercher des parents pour l'enfant et non des enfants pour les parents* », déclare Onitiana Realy, ministre de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme.

**30/07 - Un centre Vonjy [secours ou refuge] pour la prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence inauguré au sein de l'hôpital de Nosy Be.** Il s'agit du quatrième du genre mis en place dans le pays, après ceux d'Antananarivo, de Toamasina, et de Mahajanga. Cette réalisation est le fruit d'un partenariat avec l'ambassade du Japon et l'Unicef. Les centres Vonjy sont des lieux intégrés de prise en charge des victimes sur le plan médical, social et juridique.

**06/07 - L'insécurité qui règne dans le district de Midongy du Sud affecte la scolarisation.** « *Des enseignants fuient leur lieu de travail à cause des actes de banditisme. Pour la même raison, les parents refusent d'envoyer leurs enfants à l'école* », explique un responsable du ministère de l'éducation nationale. « *Il n'y a pas classe la majorité du temps. Les dahalo font la loi. Quand ils disent, nous voulons ça, personne n'ose s'y opposer. Comme si l'État n'existait pas. Ils emmènent des enfants avec eux après avoir accompli un acte de banditisme. Ils les utilisent pour ne pas se faire arrêter* », renchérit Marcellin Rajoely, coordinateur du syndicat des enseignants de la région Atsimo Andrefana. Les résultats du CEPE ont été très affectés par cette situation. Seuls 13 % des candidats de la circonscription scolaire (Cisco) ont été admis, ce qui la place au dernier rang des circonscriptions de la Grande île. La Cisco de Tsihombe, dont le taux de réussite de 16,5 % est également très faible, attribue quant à elle ces mauvais résultats à l'insécurité alimentaire.

**29/07 - Les résultats aux examens scolaires sont accablants. Le taux de réussite est en baisse constante. Un constat confirmé par la Banque mondiale.** Le taux de réussite nationale pour le Bepc n'est que de 33,8 % cette année. Le Bac 2017 qui vient de s'achever a été marqué par un fort taux d'abandon et/ou d'absentéisme. L'explication de ce phénomène préoccupant a des causes multiples. Dans certaines régions, l'insécurité a pu dissuader les élèves à fréquenter les établissements scolaires, des enseignants ont refusé de rejoindre leur poste. En cause également, les frais de scolarité, le coût des fournitures scolaires ou les frais de transport en zone urbaine. Mais pour *L'Express*, « *le niveau des élèves est l'exacte réplique de celui des enseignants* ». Le recrutement massif d'enseignants Fram sans qualification en 2014 n'a fait qu'aggraver la situation. La décision d'allonger d'une année le cycle scolaire du primaire pourrait favoriser l'abandon scolaire. Les grossesses précoces contribuent également aux mauvais résultats aux examens et à l'abandon scolaire ou universitaire.

**19/07 - 157 écoles privées d'Antananarivo ont été sommées de régulariser leur situation auprès du ministère de l'éducation nationale.** Elles ne disposent que de quelques jours pour rentrer dans le rang et

se conformer aux exigences de l'Etat en matière d'éducation, de programme ou encore d'infrastructures. Dans le cas contraire, le ministère procèdera au retrait de l'autorisation d'ouverture. La liste des écoles en infraction sera affichée dans les fokontany afin de dissuader les parents d'élèves d'y inscrire leurs enfants. Depuis le mois de janvier, une loi contrôle plus strictement les écoles privées. A titre d'exemple, les professeurs doivent maintenant posséder le baccalauréat et être en possession d'un certificat d'aptitude pédagogique.

## ► Médias, liberté d'expression, communication

**12/07 - Barry Benson, l'animateur de « Tsy mahaleo ny sampona » menacé ?** L'émission hebdomadaire « Fotoam-bita » (Le rendez-vous) produite par la présidence de la République pour permettre à Hery Rajaonarimampianina de s'exprimer sur les sujets d'actualité et diffusée sur YouTube a été parodiée par le slameur Barry Benson. Intitulé « Le Rendez-vous tsy mahaleo ny sampona ». L'émission, produite par le Mouvement pour la liberté d'expression (MLE), est également diffusée sur YouTube depuis une semaine. Mais, dès la première émission, le 8 juillet, la totalité du nombre des « vues » enregistrées a battu le score réalisé par « Fotoam-bita » qui en est à sa 10e édition. Selon *Midi* et *Madagate*, le slameur aurait échappé à un enlèvement. Cinq individus en tenue civile se seraient rendus à son domicile mais les présumés ravisseurs n'y auraient trouvé que sa mère, qui aurait été enlevée. Pour le MLE, la liberté d'expression est de nouveau sérieusement en danger. Les autorités disent découvrir cette affaire. Aucune enquête n'a encore été ouverte concernant la disparition de la mère du présentateur. La gendarmerie indique qu'elle est en train de faire des recherches pour savoir s'il s'agit bien d'un enlèvement.

Pour leur premier épisode qui dure un peu plus de 6 minutes, les membres du MLE avaient choisi d'aborder l'affaire Claudine Razaimamonjy. On peut ainsi entendre dans l'émission une parodie de l'enregistrement téléphonique qui a défrayé la chronique entre l'opératrice économique et un agent du Bianco. Un passage dans lequel la voix de l'employé est remplacée par celle de l'animateur, lequel répond avec dérision à la conseillère. La seconde partie adopte un ton plus sérieux en faisant un rappel du dossier sulfureux du détournement des subventions accordées à la commune d'Ambohimahasina.

Barry Benson a indiqué que sa mère a été relâchée quatre jours après avoir été séquestrée et après l'audition du jeune homme par les forces de l'ordre « *pour port de tenue militaire illégal* » durant l'émission.

**17/07 - Le journaliste de la station Viva et membre du MLE, Fetra Rakotondrasoa, a été convoqué au bureau des affaires criminelles et spéciales.** Le motif de la convocation n'a pas été révélé. Le journaliste a remplacé Barry Benson à la présentation de l'émission « Tsy mahaleo ny sampona », produit par le Mouvement pour la liberté d'expression (MLE) en réplique à l'émission présidentielle « Fotoam-bita ». La perquisition effectuée à son domicile n'a donné aucun résultat. L'uniforme militaire utilisé par le présentateur n'a pas été retrouvé, pas plus que les éléments d'une infraction qui pourrait lui être imputée. « *Les parodies sont une manière d'informer. Je ne vois pas pourquoi cela nécessite une poursuite* », déclare le vice-président de l'ordre des journalistes, Didi Ratsimbazafy. Les parodies font en effet partie du paysage audiovisuel des pays sensés démocratiques, ajoute *Les Nouvelles*.

**21/07 - Liberté d'expression : face aux actes d'intimidation des journalistes et à l'interdiction de manifester, le MLE dénonce « les dérives autoritaires de l'Etat ».** La manifestation qu'il prévoyait d'organiser est reportée. Le rassemblement dans un lieu public étant interdit, le mouvement avait décidé de se replier sur un espace privé mais le propriétaire, convoqué par la gendarmerie et perquisitionné, aurait préféré se rétracter. Le MLE avait déjà dû renoncer à une manifestation publique qui devrait se tenir la veille de la célébration du 15<sup>e</sup> anniversaire du TIM.

**23/07 - Un journaliste du quotidien Free News, Haja Randrianatoandro, a également été auditionné à la brigade spéciale à propos de l'émission « Tsy mahaleo ny sampona ».** Il a reçu sa convocation, au même titre que Fetra Rakotondrasoa du Mouvement pour la liberté d'expression (MLE) bien que n'ayant rien à voir avec cette émission. Après audition, le journaliste a pu rentrer chez lui.

**26/07 - L'Observatoire des médias et de la communication Ilontsera dénonce « tout acte d'intimidation, de harcèlement et d'atteinte à la personne (physique, psychologique, morale) à l'encontre des journalistes ».** Ilontsera prend également la défense de « toute autre personne désirant faire valoir leurs droits à la liberté d'expression et d'opinion ». « *L'on n'ose imaginer le climat socio-politique et médiatique de 2018 dans la mesure où, dès à présent, de nombreux médias, déjà en mode pré-campagne, ne se soucient plus que du maintien ou de la conquête du pouvoir au détriment de l'éternelle victime collatérale : le peuple* », regrette l'Observatoire, pour qui « *la confusion entre les organes de presse en tant qu'informateurs et les intérêts des patrons de presse en période électorale n'a pas disparu* ». L'association exige qu'« *au nom de la liberté d'expression* », lesdits journalistes soient mis sur un même pied d'égalité, « *qu'ils soient pour ou contre le régime* ».

**24/07 - Selon Internet Live Stats, le taux d'accès de la population à Internet n'est que de 4,3 % à Madagascar, ce qui place la Grande île au 44<sup>e</sup> rang sur 54 en Afrique.** Une situation que *Midi* attribue à la mauvaise politique du pouvoir en matière d'accès aux NTICS. Les efforts entrepris par les entreprises de télécommunications seraient bloqués par la surtaxation, avec des droits d'accise de 7 %, comme pour les alcools, le tabac et les produits de luxe.

## **ÉCONOMIE - SOCIAL**

### **► Bois de rose, exploitations minières, trafics, foncier, environnement**

**04/07 - Alliance Voahary Gasy (AVG) : Madagascar est gangrené par trois grands fléaux.** Il s'agit notamment de la décentralisation non effective, du manque flagrant de vision en matière de gestion des ressources naturelles ainsi que d'une corruption chronique généralisée. « *Il faut soutenir les cercles vertueux qui commencent à s'organiser sans forcément être obligé de politiser le phénomène et sans avoir en même temps des états d'âme par rapport à tous les malfrats y compris les trafiquants des ressources naturelles* », déclare Ndranto Razakamanarina, président de l'AVG.

**03/07 - Mananara-Nord - Saisie de bois de rose marqués sur un cargo.** La gendarmerie a intercepté un cargo côtier transportant 22 rondins. Ce coup de filet a été réalisé sur le littoral de Mananara-Nord, non loin du port. Ayant aperçu les gendarmes, ses occupants ont pris la fuite, abandonnant l'embarcation nourrice avec la cargaison. La thèse selon laquelle le bois de rose allait être chargé sur un bateau ayant jeté l'ancre au large est privilégiée. Propulsée par un moteur hors-bord, l'embarcation utilisée par les trafiquants a une coque en bois. Son nom de baptême a été masqué pour déjouer tout contrôle. Le propriétaire aurait néanmoins été identifié. Ces rondins feraient partie d'anciennes coupes et auraient fait l'objet d'une saisie antérieure.

**17/07 - Trafic de bois de rose : un navire suspect s'attarde au large de Vohémar.** Les entités de surveillance des côtes le suivent à la trace et pourraient décider de l'intercepter. Le bâtiment suit à très faible allure une trajectoire inhabituelle. En provenance de Bangkok ou d'Indonésie, il aurait Durban comme destination finale. La présence de ce navire au large pourrait être en relation avec l'interception, le 1<sup>er</sup> juillet, d'un boutre transportant des rondins bois de rose sur la côte de Mananara Nord. Des bois précieux « *marqués* », laissant supposer qu'il s'agit d'une tentative d'exportation par leurs propriétaires de stocks saisis antérieurement et destinés à être transbordés au large. Un nouveau comptage des stocks saisis est annoncé, ce qui pourrait inciter certains propriétaires à multiplier les tentatives d'exportation avant l'échéance.

**03/07 - Les députés ont décidé lors de la session ordinaire du Parlement de mener une enquête parlementaire à Ambatondrazaka** où l'exploitation illicite de pierres précieuses se développe à un rythme effréné.

**28/07 - Rafle d'exploitants illicites dans un gisement de saphir à Andampy Ambanja.** Les forces de police et de gendarmerie, conduites sur site par le chef de district, ont opéré une cinquantaine d'arrestations. Alerté par l'afflux d'exploitants illicites depuis une semaine, le directeur régional des mines avait demandé aux autorités de lancer une opération « *coup d'arrêt* » pour mettre un terme au saccage des rizières et des cultures de la population locale. Environ 200 chercheurs de saphir ont été dénombrés, parmi lesquels des femmes, des enfants et des familles entières, mais beaucoup ont pris la fuite avant l'intervention des forces de l'ordre. Les expulsions se sont déroulées dans le calme. Les prévenus seront présentés au parquet.

**04/07 - Crainte d'une reprise des activités d'exploitation aurifère chinoise sur le site de Soamahamania.** Les habitants ont convoqué une conférence de presse pour alerter l'opinion sur des mouvements suspects qui pourraient être annonciateurs d'un redémarrage de l'exploitation, suspendue suite à une violente contestation villageoise. La population avait exigé l'annulation du permis d'exploitation. Le porte-parole des habitants établit un lien entre les autorisations données à cette exploitation aurifère et les travaux confiés aux entreprises chinoises pour le Sommet de la Francophonie. « *Nous tenons à faire remarquer que dès l'arrêt de l'exploitation aurifère, les travaux entrepris dans le cadre du Sommet de la Francophonie ont également cessé. Cela veut tout dire* », déclare-t-il. Hery Rajaonarimampianina avait tenu à démentir en son temps qu'il puisse y avoir une contrepartie à l'implantation des Chinois, notamment les rumeurs selon lesquelles le permis d'exploitation aurait été accordé en contrepartie de la construction de « *route de la Francophonie* ». « *Tous les partenariats et relations internationales sont faits dans la plus grande transparence* », avait-il affirmé. Hery Rajaonarimampianina a toujours accusé les meneurs du mouvement de politisation. Pour le chef de l'Etat, en effet, la population aspire dans son immense majorité à la poursuite du projet, générateur d'emploi pour les jeunes et de revenus pour la localité.

**11/07 - Nouvelle saisie de lingots d'or à l'aéroport d'Ivato.** 4,270 kg d'or ont été saisis lors du traitement d'un vol à destination d'Abu Dhabi, via les Seychelles. 32 kilos d'or ont été interceptés depuis le début de cette année, un record. Pour *L'Express*, ces cas de trafic déjoués ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan des exportations illicites. Les Nations unies ont évalué la valeur des exportations illicites de métal jaune de Madagascar à 75 millions de dollars en 2012. Le quotidien s'interroge la suite donnée au projet de plainte annoncée par le ministère des finances et du budget contre un officier supérieur qui s'est emparé le 4 juin de 24 bracelets en or pesant 1 620 grammes saisis par la douane sur deux passagères en partance pour Nairobi.

**18/07 - Filière aurifère - Le volume d'or exporté augmente. La réforme mise en place par l'État commence à porter ses fruits.** Au 1<sup>er</sup> semestre 2017, le volume exporté atteint 1 300 kg, soit le double de la même période de 2016, pour une valeur de plus de 38 millions de dollars. Dubaï est la principale destination de l'or exporté. L'activité est exercée principalement par des Sri-lankais et des Indiens. En projet, la création d'une société d'affinage. La formalisation de la filière, avec la création de l'agence nationale de l'or a permis de faciliter le traitement des dossiers d'exportation et de commencer à lutter contre les exportations illicites.

**01/07 - Environ 20 % des captures des thonidés dans le Sud-Ouest de l'océan Indien proviennent de la pêche illicite, estime la FAO.** Ce qui représente annuellement 400 millions de dollars à la première vente, soit un milliard de dollars en termes de valeur ajoutée. Un manque à gagner considérable pour les économies de la région. La mise en place, il y a dix ans, du Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) a permis de mener la lutte à travers une multitude d'activités – dont notamment des patrouilles en mer – qui ont commencé à porter leurs fruits. Mécanisme de coopération bénéficiant de l'appui de l'UE et de la Banque mondiale, il voit l'implication des huit Etats de la COI qui s'engagent matériellement, financièrement et humainement. La Grande île participe au PRSP par l'intermédiaire du Centre de surveillance des pêches (CSP), qui possède trois navires patrouilleurs. Près de 49 patrouilles conjointes ont permis d'enregistrer 120 infractions maritimes et de suivre 670 bateaux grâce à un système satellitaire. La zone de surveillance du PRSP s'est progressivement élargie, passant de 5,5 à 6,4 millions de km<sup>2</sup> de zones économiques exclusives (ZEE). Cette pêche illégale appauvrit les stocks de poissons, détruit les habitats marins et entraîne une distorsion de la concurrence pour les pêcheurs déclarés, tout en affaiblissant les communautés côtières. Madagascar accueillera ce mois la deuxième conférence des ministres des pêches de ces Etats, pour une actualisation de ces accords.

**13/07 - Des Chinois exploitent plusieurs milliers d'hectares dans la région de Morombe.** Le spectre de l'affaire foncière Daewoo, sous le deuxième mandat de Marc Ravalomanana, refait surface. Le chef de l'Etat et le gouvernement ont nié que ces terrains aient été vendus à des étrangers, ce que proscriit la loi malgache. Des témoins sur place affirment cependant que des intermédiaires de nationalité malgache, venus d'Antananarivo, réalisent des transactions entre les propriétaires et les Chinois, empochant au passage d'importantes commissions. Le maire affirme pour sa part que ces terrains sont sous contrat bail à durée indéterminée mais qu'ils peuvent être récupérés à tout moment. Le chef de région, qui affirme ne pas être au courant, est en attente de renseignements sur ce dossier. Les terrains achetés ou concédés produisent de l'arachide qui est exportée via le port de Toliara.

**28/07 - Plateforme pour l'Emergence de Madagascar : non aux baux emphytéotiques.** La Plateforme condamne les propos du chef de l'Etat, lors de sa récente émission « *Rendez-vous du président* », au cours de laquelle il a affirmé qu'« *il est strictement interdit de vendre des terrains aux étrangers. On ne peut recourir qu'aux baux emphytéotiques* ». Louer un terrain pour une durée aussi longue équivaut selon elle à une vente. Ce n'est ni une option ni une solution. « *Nous pouvons très bien obtenir des avantages des étrangers sans recourir aux baux emphytéotiques. Par exemple, coopérer suivant la règle des 3G ou Gagnant-Gagnant-Gagnant comme le font actuellement les pays émergents* », indique Holijaona Raboana.

**04/07 - Changement climatique - La COP 21 n'a eu que peu de retombées pour Madagascar. « Trop de discours mais peu d'actions », déplorent les spécialistes.** Les politiques publiques n'ont pas su s'adapter et les actions de sensibilisation sur la protection de l'environnement et les économies d'énergie n'ont pas été engagées. Nivohary Ramaroson, directeur du BNCC, annonce que les actions de mise en œuvre de la COP 21 ne démarreront qu'en 2018. L'ambassadeur de l'UE invite le pouvoir à s'engager plus activement et à mieux coordonner ses actions dans la lutte contre le changement climatique. Il y a urgence à vulgariser les technologies vertes à grande échelle, sur l'ensemble des régions, affirment les observateurs.

**12/07 - Réponse d'urgence face à la sécheresse causée par El Niño :** selon le Regional Inter-agency Standing Committee, il manque encore 59,4 millions de dollars à l'enveloppe d'environ 155 millions de dollars nécessaire pour Madagascar.

**14/07 - D'une superficie de 314 000 ha, l'aire protégée COFAV (Corridor Forestier Ambositra Vondrozo), créée en juillet 2015, subit une dégradation massive** causée par l'afflux de milliers de personnes venus pratiquer des exploitations illicites : coupes illégales de palissandre, exploitations minières, cultures sur brulis, feux de brousse... L'association des journalistes Verts de Fianarantsoa, tire ainsi la sonnette d'alarme en interpellant le ministère de l'environnement et la communauté internationale. « *Le contexte de dégradation des zones forestières du COFAV compromet sa capacité de contribuer à la lutte contre le changement climatique par l'absorption de gaz à effet de serre et de pourvoir ensuite des crédits carbone nécessaires à la pérennisation de sa gestion* », dénonce le président de l'association.

## ► **Coopération, FMI, Banque mondiale**

**01/07 - Le FMI juge positivement les résultats du programme économique appuyé par le Fonds.** Selon David Lipton, premier DG adjoint et président par intérim du FMI, « *les résultats enregistrés par Madagascar dans le cadre de son programme économique appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) ont été solides. La stratégie des autorités visant à promouvoir une croissance plus inclusive et durable grâce au renforcement des investissements dans les infrastructures et le capital humain, à l'augmentation des dépenses sociales et à la poursuite de réformes structurelles - conformément au Plan national de développement - est appropriée. La réussite du programme passera par le renforcement de la capacité de gestion des investissements tout en sauvegardant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette* »

**20/07 - Le FMI confirme le décaissement des 86 millions de dollars au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC).** Une excellente nouvelle pour la nouvelle ministre des finances et du budget, Vonintsalama Andriambololona. Pour *Midi*, « *cette confirmation du FMI quant à sa volonté de poursuivre ses relations avec Madagascar met fin aux supputations selon lesquelles, la nomination d'une nouvelle ministre est liée à une volonté du gouvernement d'abandonner les bailleurs de fonds traditionnels et de se tourner définitivement vers d'autres sources de financements, dont notamment la Chine* ».

**28/07 - La Banque mondiale présente son « Cadre de partenariat pays » (CPP)** qui bénéficie d'un financement de 1,3 milliard de dollars pour la période 2017-2021. Elaboré en consultation avec le gouvernement et d'autres parties prenantes et aligné sur le Plan national de développement (PND), le CPP vise à aider Madagascar à accroître la résilience des personnes les plus vulnérables, à favoriser une croissance inclusive et à mobiliser d'importants investissements privés pour le développement, tout en renforçant les institutions nationales et locales afin de réduire leur fragilité. Le financement s'inscrit dans le cadre des engagements annoncés lors de la Conférence des bailleurs et investisseurs de décembre 2016, pour soutenir des réformes et permettre des interventions à impact élevé dans les domaines du développement humain, de l'agriculture résiliente, de l'inclusion financière et de l'énergie. Parmi les actions prévues figurent le renforcement du développement humain des enfants, l'amélioration de la résilience des ménages vulnérables, la décentralisation améliorée et efficace, le renforcement de la transparence et de la redevabilité, l'augmentation de la capacité fiscale à financer les dépenses sociales et les infrastructures prioritaires, l'amélioration de l'environnement des affaires et de l'accès au financement, le renforcement de la productivité rurale et l'amélioration de l'accès à l'énergie et au transport.

**14/07 - Signature de l'accord de Zone de libre-échange tripartite entre le gouvernement malgache, la Sadc et le Comesa.** Cet accord avait été lancé lors du Sommet qui s'est tenu en juin 2015 en Egypte. A ce jour, 19 pays l'ont déjà signé. La Zone comprendra à terme 26 pays, de la Méditerranée au Cap de Bonne-Espérance, avec une population de 625 millions d'habitants (57 % de la population du continent). Le chef du gouvernement a toutefois reconnu que pour Madagascar « *d'énormes efforts restent à faire pour faire face aux goulots d'étranglement découlant de la production et des infrastructures économiques* ».

**20/07 - Nations unies : Claudette Raharimanarina a été élue membre de la Commission des limites du plateau continental.** La ministre des affaires étrangères, Béatrice Attalah, se réjouit de cette nomination qui permettra à Madagascar de suivre de plus près les dossiers déposés relatifs à l'extension de son plateau continental, dont les enjeux économiques sont considérables.

## ► **Conflits sociaux**

**01/07 - Grève des douaniers : le ministère des finances brandit la menace de réquisitions.** Le syndicat Sempidou déplore l'attitude menaçante de la direction de la douane et fait observer qu'une telle fermeté n'a pas été appliquée aux autres secteurs de l'administration qui ont connu des mouvements sociaux. Les informations fournies par le ministère indiquent que le montant des reliquats de prime réclamé par les douaniers atteint le chiffre faramineux de 42 milliards Ar, soit l'équivalent du total du budget de quatre ministères. Le président du syndicat n'a pas souhaité confirmer le chiffre.

**Les douaniers ont décidé de suspendre leur grève les 2 et 3 juillet afin de donner une dernière chance au dialogue** : une rencontre est prévue entre leurs représentants et les responsables du ministère des finances.

**Les groupements patronaux lancent un SOS aux pouvoirs publics**, ils attirent leur attention sur les conséquences dramatiques d'une poursuite de cette grève, entamée le 27 juin. Les opérateurs se plaignent par ailleurs de la « *désorganisation volontaire* » de la zone de dédouanement du port de Toamasina. De longues queues de plusieurs kilomètres s'allongent à proximité. Un service minimum a cependant assuré les importations de médicaments, des produits périssables, des animaux vivants et de l'armement.

**05/07 – Les douaniers annoncent la reprise de la grève après une suspension de 48 heures.** En parallèle, des négociations s'enchaînent entre les leaders syndicaux et le ministère des finances et du budget. « *Nous avons déjà pris les mesures nécessaires pour que l'économie nationale ne soit pas prise en otage par ce mouvement* », a fait savoir le ministère. Les cadres de la douane ont été appelés en renfort. « *Déposé de ressources financières, l'État ne pourra pas remplir ses fonctions régaliennes ; la lutte contre la pauvreté et la croissance économique en pâtiraient* », a mis en garde Patrick Imam, représentant résident du FMI.

**06/07 - Douanes - Vers la suspension de salaire des grévistes.** « *C'est l'argent du contribuable et on ne peut pas le gaspiller* », laisse entendre un cadre du ministère des finances, sans confirmer l'existence d'une décision officielle. Le leader des grévistes, Andriavalona Herizo, chef de file du syndicat Sempidou, se défend de prendre en otage l'économie nationale comme le lui reproche le ministre des finances. « *Nous avons dédouané le carburant pour la Jirama, des médicaments, preuves que nous ne prenons pas en otage l'économie* » se défend-t-il.

**10/107 - Le syndicat des employés des douanes a décidé de mettre fin à son mouvement de grève.** A l'issue d'une assemblée générale, il a été décidé de mettre en place une plate-forme de dialogue avec le ministère de tutelle. L'amicale des inspecteurs des douanes est intervenue comme modérateur et a persuadé les grévistes à reprendre le travail. Elle s'est engagée à prendre en main le suivi des promesses du ministère de tutelle. La situation des inspecteurs et des contrôleurs est délicate car ils ont l'obligation de respecter les instructions ministérielles. Le président de la plateforme des syndicats des agents des domaines envisage de formuler des revendications similaires à celles des agents des douanes.

**07/07- Université d'Antananarivo - Lourdes sanctions contre quatre étudiants accusés d'être à l'origine de troubles sur le campus.** Les deux premiers ont blessé grièvement un de leurs camarades, les deux autres, locataires d'une cité universitaire, n'ont pas répondu aux convocations du conseil de discipline. Le premier est renvoyé définitivement de l'université. Le second est interdit de s'inscrire dans les universités publiques durant cinq ans. Ceux qui étaient absents au conseil de discipline ne pourront pas s'inscrire durant 3 ans. 20 étudiants avaient été convoqués pour leur participation à des actes de déstabilisation sur le campus, allant jusqu'à faire craindre des actes de vindicte populaire.

**21/07 - Droit de grève - La CNIDH interpelle les syndicats.** Par le biais d'un communiqué, la Commission rappelle aux organisations syndicales que le droit de grève, consacré par le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), ne doit pas prévaloir sur les droits des citoyens. La CNIDH déclare avoir reçu des doléances d'usagers des services publics victimes de « *grèves illimitées, ou encore, sans service minimum* ». Le communiqué reconnaît toutefois que le Seces (universitaires), le Sempidou (douaniers) et le SMM (magistrats) « *se sont montrés à la hauteur des responsabilités qui leur ont été confiées, en assurant un service minimum ou en privilégiant le dialogue avec leurs autorités de tutelle, pour défendre leurs intérêts tout en assurant au mieux leurs devoirs de services publics* ».

## ► Divers

**01/07 - Dotée de lobbyistes au sein même du gouvernement, la Chine multiplie les signatures de contrats à Antananarivo, notamment dans l'électricité, indique La L.O.I.** Une pénétration qui ne suscite pas l'adhésion de la population malgache, contraignant les groupes chinois à mener de véritables campagnes de relations publiques. Au sein des autorités malgaches, les entreprises chinoises s'appuient sur le ministre des travaux publics, Eric Razafimandimby. Ce dernier, qui a étudié plusieurs d'années à Shanghai, parle couramment chinois et s'est imposé depuis quelques années comme l'interlocuteur favori de Pékin à Madagascar. Ministre des travaux publics de 2009 à 2011 sous la Transition, il a été reconduit à ce poste lors du remaniement ministériel d'avril 2016. Depuis 2015, il officiait déjà comme conseiller à la présidence en tant que mandataire de la Commission mixte de coopération Chine-Madagascar, mise sur pied pour renforcer les liens entre les deux Etats. Encouragée par le gouvernement, la présence chinoise à Madagascar suscite un

violent rejet au sein de la population, note *La Lettre*, qui écrit encore : « *Les rapprochements diplomatico-économiques s'intensifient ces derniers temps entre Madagascar et la Chine, la Grande Ile espérant trouver un partenaire moins regardant que les bailleurs traditionnels occidentaux quant aux exigences de bonne gouvernance* ».

**04/07 - La Grande île gagne treize places dans l'indicateur « Création d'entreprises » du classement Doing Business 2017.** Le pays est désormais à la 113<sup>e</sup> place. 652 entreprises ont été créées au 1<sup>er</sup> semestre 2017, près d'une centaine de plus qu'au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Le secteur tertiaire arrive très largement en tête des créations, principalement dans les activités d'import/export. Les entreprises de nationalité malgache se placent au premier rang, suivies de près par les entreprises chinoises et françaises. La région Analamanga a enregistré l'évolution la plus favorable. L'agriculture n'a connu que 36 créations d'entreprises.

**06/07 - Turkish Airlines intensifie ses activités à Madagascar. Outre ses trois vols passagers par semaine, la compagnie vient de lancer son vol cargo régulier au départ d'Antananarivo.** « *Depuis la présence de Turkish Airlines à Madagascar en décembre 2015, nous avons remarqué un manque de capacité de transport de marchandises au départ d'Antananarivo. En conséquence, nous lançons ce vol cargo hebdomadaire. Les vols de Turkish Airlines desservent l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Asie, etc. bref, la destination finale peut être partout dans le monde* », fait valoir le représentant de la compagnie. L'initiative est perçue par certains comme une nouvelle offensive politique du régime Turc, soucieux de renforcer sa présence sur la Grande île et sur le continent africain. Turkish Airlines dispose d'une fréquence de trois vols par semaine reliant Antananarivo à Istanbul. Elle passera d'ici à quelques semaines à cinq vols hebdomadaires.

**07/07 - Les aéroports d'Antananarivo et de Nosy Be vont prendre un coup de jeune.** Le consortium Ravinala Airports - qui comprend le groupe Aéroports de Paris (ADP), Bouygues Bâtiment International, Colas et Meridiam Africa - annonce qu'il va débiter ses travaux. Dans le cadre d'un contrat de concession de 28 ans débuté en décembre 2016, Ravinala Airports doit assurer l'exploitation des deux plateformes et un certain nombre de développements. A Antananarivo-Ivato, le consortium doit construire un nouveau terminal international de 17 500 m<sup>2</sup>. Ces travaux doivent permettre aux deux aéroports de renforcer leur capacité et la qualité de leurs infrastructures afin de pouvoir exploiter le potentiel de développement de leur trafic. Le coût de ces travaux, estimé initialement à 150 millions d'euros, dépasserait les 200 millions. Les problèmes de financement seraient à l'origine du retard pris par le projet qui devait être initié dans le cadre des sommets du Comesa et de la Francophonie en novembre 2016. *La Gazette* souhaiterait plus de transparence dans le montage financier et s'interroge sur l'existence de rétro-commissions.

**06/07 - Le riche homme d'affaires Xavier Niel, patron du groupe Iliad, créateur de l'opérateur télécom Free, à l'origine de divers projets ambitieux en France, en visite éclair à Madagascar.** « *Xavier Niel compte investir dans certains des projets du ministère* », annonce le ministre des postes et télécom, Neypatraiky Rakotomamonjy. « *Je lui ai proposé d'investir dans la mise en place d'un incubateur à Madagascar* », a-t-il révélé. Le fondateur de Free, trublion des télécom en France, s'est associé avec Telma pour la commercialisation de Only à La Réunion et à Mayotte et de Telma aux Comores. Les deux partenaires ambitionnent de développer d'autres projets ensemble, a déclaré en 2015 Hassanein Hiridjee, franco-malgache d'origine indienne, deuxième fortune de Madagascar, à la tête d'un important conglomérat présent dans le secteur bancaire (BNI), l'immobilier (First Immo), les matériaux de construction (Ocean Trade), la distribution pétrolière (Jovenna), la production d'électricité (Électricité de Madagascar) et l'agro-industrie. « *Telma et le groupe de Xavier Niel partagent le même ADN entrepreneurial, et leurs compétences sont très complémentaires. Il y a donc une volonté commune de faire d'autres projets ensemble* », a déclaré l'homme d'affaires. Pour le ministère des postes et des télécom, le secteur des TIC est considéré comme l'un des leviers du développement futur de Madagascar. Le pays compte attirer les plus grands investisseurs internationaux pour atteindre son objectif de devenir un hub TIC dans l'océan Indien.

**13/07 - « L'économie malgache est encore une économie coloniale » souligne Marcus Schneider, représentant de la Friedrich Ebert Stiftung.** En effet, le pays ne produit pas encore pour les besoins de sa population. 95 % des produits non agricoles, nécessaires pour la vie courante, sont importés. Pour cet observateur, l'économie malgache a besoin d'une véritable transformation et non de quelques ajustements. « *Si nous nous contentons d'exploiter sans transformer, sans créer de la valeur ajoutée, nous n'aurons que les miettes car les vraies richesses sont obtenues ailleurs* » soutient-il en prenant l'exemple de l'extraction de métaux entrant dans la fabrication des smartphones.

**17/07 - De nouveaux billets de banque mis en circulation Parmi eux, une coupure inédite de 20 000 Ar. Son montant élevé suscite des critiques.** Officiellement, la décision de remplacer les billets qui circulent déjà depuis plus d'une décennie est de « *mettre entre les mains des usagers une gamme plus moderne, plus sécurisée et plus maniable* », rappelle *Tribune*. Auparavant, le montant le plus élevé pour un billet était

10 000 Ar. Alors que 90 % des Malgaches vivent avec moins de 2 dollars par jour, l'introduction d'une telle coupure de 20 000 Ar [5,90 euros] cacherait une raison moins avouable. Il s'agirait surtout pour le pouvoir de masquer une inflation galopante accompagnée d'une diminution sensible du pouvoir d'achat des ménages. La hausse du coût de la vie sera de 6,9 % en 2017, selon le FMI. Malgré le démenti des autorités, « *c'est une dévaluation indirecte de la monnaie nationale* », juge un économiste. Dans *Tribune* des experts s'inquiètent également d'une circulation excessive de liquidités. « *Le fait que, dans un premier temps, l'utilisation des nouvelles coupures de 20 000 Ar soit réservée à quelques grands entrepreneurs expose l'économie malgache à des risques certains. Le premier étant l'utilisation de cette coupure dans une économie souterraine et informelle. Ce qui aurait un impact néfaste sur la santé économique déjà fragile de la Grande Île* ».

**18/07 - Le désenclavement numérique progresse.** Les opérateurs de télécommunications, membres du consortium METISS (pour MELting poT Indianoceanic Submarine System), câble transocéanique alternatif au SAFE d'Orange, ont tenu un comité de pilotage pour faire le point sur l'avancée du projet. Le coût du câble sous-marin de 3 000 km, reliant Maurice, La Réunion et Madagascar à la côte est de l'Afrique du Sud, est estimé à 40 millions d'euros, pour une capacité totale de 24 000 Gigabits/s. 10 opérateurs de la région, dont la société d'origine indienne, Airtel Madagascar, sont associés au projet. Mise en service prévue dans le courant du premier semestre 2019.

**18/07 - Vers la fin des subventions à la Jirama et Air Madagascar ?** Selon la lettre de cadrage budgétaire du projet de Loi de finances 2018, une réduction annuelle de 50 milliards Ar sera opérée sur les subventions octroyées à la Jirama. Par ailleurs, aucune subvention ne sera plus octroyée à Air Madagascar à partir de 2018.

**19/07 - Un projet financé par Livelihood, un fonds d'investissement dans l'agriculture durable financé par de gros industriels de l'agroalimentaire ? se fixe comme objectif de venir en aide aux producteurs de vanille.** Le projet compte aider plus de 3 000 producteurs et leurs familles, en les connectant directement au marché, afin que 60 % de la valeur de la vanille leur revienne, contre 5 à 20 % aujourd'hui. L'ONG Fanamby se chargera de l'implantation de ce projet au niveau local, pour une durée de dix ans. Le Fonds investira 2 millions d'euros dans la filière en région Sava. Le projet intègre des solutions pour améliorer non seulement la qualité et la traçabilité de la production de vanille, mais également la sécurité alimentaire des agriculteurs ainsi que la préservation de la biodiversité. Il devrait permettre de mieux contrôler l'explosion mondiale des cours, multipliés par huit en l'espace de cinq ans, alors que la qualité de la vanille malgache ne cesse de se dégrader, sur fond de violation des règles de production et d'insécurité. La filière serait la victime indirecte des trafics de bois de rose, en facilitant le recyclage de l'argent sale.

**22/07 - Le français Rubis, groupe de distribution et de stockage de produits pétroliers, annonce l'acquisition de la société Galana.** L'acquéreur n'est autre que la maison mère de Vitogaz. Galana a été fondée en 1991 par Iqbal Rahim, la troisième fortune de Madagascar avec un patrimoine estimé à 419 millions de dollars en 2016, selon le magazine *Forbes*. Galana est le premier distributeur de produits pétroliers de la Grande île et reste l'un des principaux fournisseurs de carburant de la Jirama et des industries minières. Rubis est déjà présente à Madagascar dans la distribution de gaz domestique avec sa filiale Vitogaz (80 % de part de marché) et à La Réunion depuis 2015.

**26/07 - Importations record de riz.** Les importations cumulées du premier semestre ont été évaluées à 247 207 tonnes contre 86 000 tonnes pour la même période de l'année dernière. En six mois, les importations ont déjà dépassé la quantité totale importée durant l'année 2016.

-----  
Taux de change au 2/807/17 : 1 euro = 3 434 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Madagascar Matin, Orange.mg, Actutana (Tananews), Madagate, Matv, Sobika, APOI, Indian Ocean Times, TGN (Moov), e-tropicque.com, Madagascar Environmental Justice Network.